



**Mission d'étude
de planification et de programmation
énergétique territoriale**

sur le territoire de
la Communauté de Communes Thelloise

Phase 3 : « Stratégie et Plan d'Actions »

Avec le soutien financier de :



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Avec le soutien technique de :



**ÉTUDE DE PLANIFICATION ET
PROGRAMMATION ÉNERGETIQUE
TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES THELLOISE**

Objet :

Livrable Phase 3 : Stratégie énergétique du territoire

Destinataire :

Communauté de Communes Thelloise

Rédacteurs :

Robin Bourgeon, AEC

Gauthier Mourre, AEC

Minh-Thuy Van, Énergies Demain

Relecteurs :

Guerric CARON, SE60

Date :

Février 2020

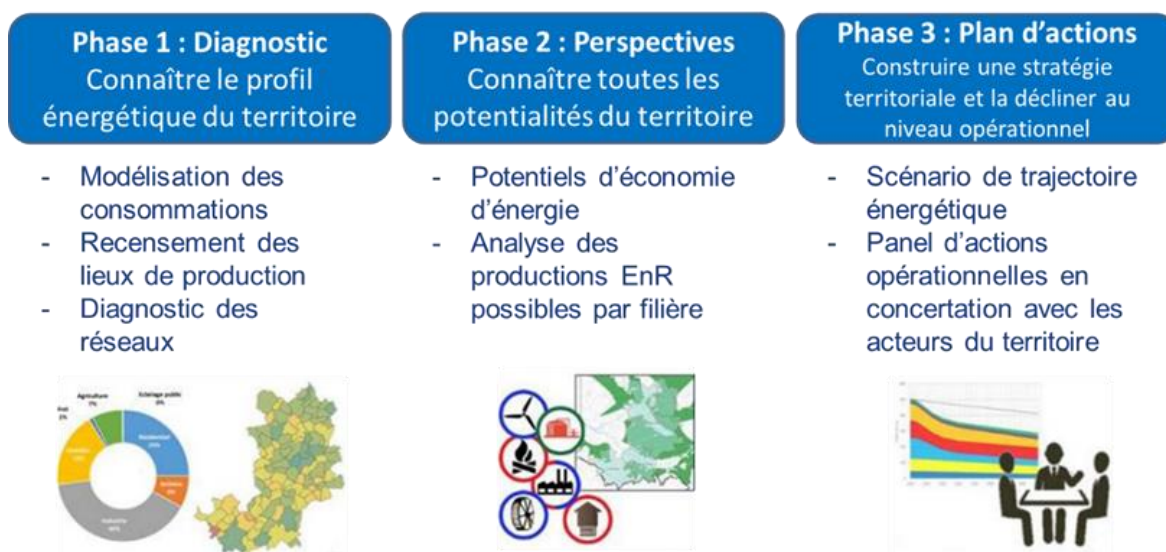
Sommaire

Sommaire.....	3
1. Introduction	4
2. La stratégie énergétique du territoire	6
2.1 Rappel de la situation énergétique du territoire et de ses caractéristiques	6
2.2 Stratégie de transition énergétique - Évolution de la balance énergétique	8
3. Axes de travail par secteurs de consommation	16
3.1 Résidentiel.....	16
3.2 Tertiaire.....	19
3.3 Industrie	23
3.4 Mobilité et Transports.....	25
3.5 Fret.....	29
3.6 Agriculture.....	31
4. Axes de travail par filière EnR&R	33
4.1 Électricité renouvelable	33
4.2 Gaz renouvelable.....	36
4.3 Chaleur renouvelable	38
5. Plan d'actions.....	42

1. Introduction

Une Étude de Planification/Programmation Énergétique permet essentiellement au territoire de définir sa stratégie de transition énergétique et le plan d'action qui en résulte, avec un plan de maîtrise de l'énergie et un schéma de développement des énergies renouvelables. Sachant que ces orientations doivent être prises en cohérence avec les différentes stratégies locales, régionales et nationales en matière de climat, énergie et développement durable. Plus particulièrement, cette analyse énergétique permettra au territoire une mise en marche vers un « territoire à énergie positive » et une mise en œuvre opérationnelle de projets EnR&R.

Une EPE se déroule en 3 phases :



La phase 3, présentée dans ce rapport, a pour objectifs la construction d'un scénario adapté aux enjeux du territoire et l'identification d'actions de mise en œuvre.

Cette phase 3 s'est déroulée en plusieurs étapes, retranscrites dans les différentes parties de ce rapport :

- Dans un premier temps, la **définition d'un niveau d'ambition pour le territoire**, secteur par secteur, et filière EnR par filière, à l'horizon 2050.
Pour fixer ces ambitions, un atelier spécifique a été organisé le 14 mars 2019 : ce temps dédié a permis aux élus du territoire de définir la stratégie énergétique du territoire pour les années à venir, en se positionnant entre le scénario tendanciel et le scénario « potentiel maximum » (développés durant la phase 2). Les participants ont ainsi pu fixer des ambitions ajustées selon les secteurs d'activités consommateurs d'énergie, et selon les énergies renouvelables à développer sur le territoire.
Ces éléments de stratégie correspondent à la partie 2 du présent rapport.
- Dans un deuxième temps, la **détermination des axes de travail** selon les secteurs de consommation et les filières EnR.
Plusieurs réunions de concertation ont eu lieu, en étroite partenariat avec les acteurs du territoire. C'est ainsi que l'atelier du 18 juin 2019 (dédié à la maîtrise de l'énergie du bâtiment, des mobilités et de l'économie) et l'atelier du 19 septembre 2019 (consacré aux filières de gaz, d'électricité et de chaleur renouvelables) ont été l'occasion de présenter aux élus et partenaires le scénario choisi, ainsi que de

travailler sur des orientations et des types d'actions permettant de tourner le territoire dans la trajectoire choisie.

Ces axes de travail sont présentés dans les parties 3 et 4 de ce rapport.

- Dans un troisième temps, la **structuration d'actions concrètes et opérationnelles**, pour répondre aux enjeux et objectifs identifiés sur le territoire.

Des réunions de travail spécifiques ont été organisées avec les élus et les services techniques du territoire, pour ajuster précisément la nature et l'ampleur des actions aux spécificités énergétiques analysées. Actions transversales ou répondant à des problématiques de réduction des consommations ou de développement des EnR, celles-ci découlent de la stratégie fixée au cours de cette phase avec les décideurs et les partenaires.

Ce plan d'actions est conçu pour être mis en œuvre dès maintenant et au cours des 6 prochaines années, et constitue donc la première marche dans l'atteinte des objectifs fixés pour le territoire, à horizon 2050. D'un format opérationnel, il se présente sous forme de fiches actions, et comporte des indicateurs et objectifs pour faciliter la réalisation concrète des actions détaillées.

Ce plan d'actions est détaillé en partie 5 du présent rapport.

En **partie 6**, un focus spécifique est détaillé, relatif aux étapes « d'après » l'Etude de Planification Energétique (éventuellement à articuler avec l'élaboration ultérieure d'un PCAET) : le **suivi et l'évaluation de la stratégie et des actions déterminées**. Cette phase supplémentaire s'avère indispensable pour s'assurer de la bonne réalisation des objectifs fixés, et le réajustement éventuel de l'ampleur des moyens mis en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs. Cette partie du rapport est située juste après la présentation des différentes fiches actions, dans le but d'en expliciter le suivi.

2. La stratégie énergétique du territoire

2.1 Rappel de la situation énergétique du territoire et de ses caractéristiques

Les éléments présentés ici sont issus de la phase 1 de l'EPE. Le détail peut être retrouvé dans le rapport correspondant.

2.1.1 Consommations d'énergie

Le territoire consomme **1 294 GWhEF/an** en moyenne.

Les bâtiments (**tertiaires et résidentiels**) représentent le premier poste de consommation, avec 43 % des consommations énergétiques du territoire, suivis par la **mobilité** (30 %) et **l'industrie** (13 %)

Concernant le **mix énergétique**, lorsque l'on ajoute les consommations issues des produits pétroliers (52 %) à celles liées au gaz (16 %), ce sont **68 % des consommations qui sont issues d'énergies fossiles carbonées**. Ces consommations sont concentrées surtout dans le secteur du transport.

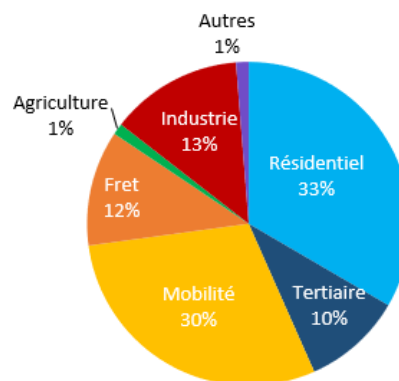


Figure 1 : Répartition des consommations énergétiques par secteur

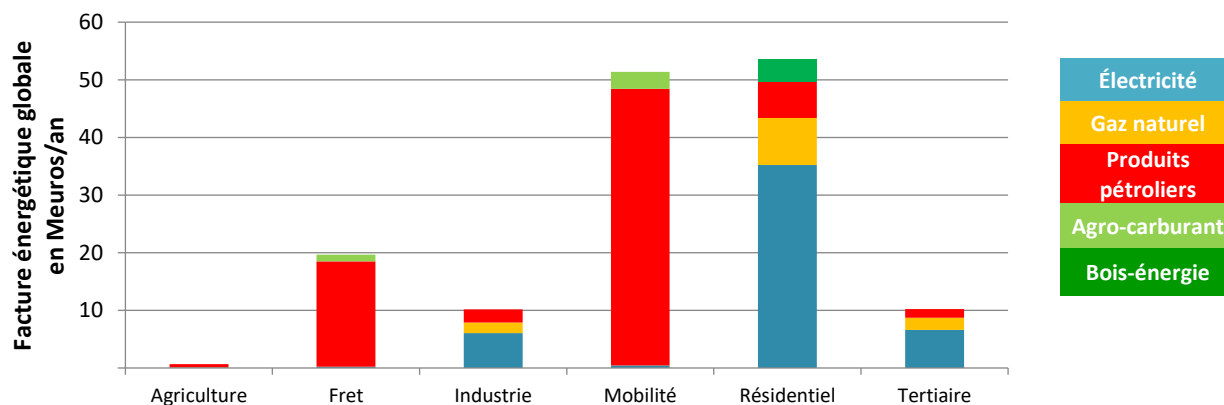


Figure 2 : Répartition de la facture énergétique (en millions d'euros) par secteur et par énergie pour les principaux postes de consommation

2.1.2 Production d'énergies renouvelables

Actuellement, le territoire produit très peu d'énergie renouvelable. La production réside presque uniquement dans le bois-énergie consommé par les particuliers pour leurs besoins en chauffage. La production d'électricité renouvelable à partir de photovoltaïque et de chaleur renouvelable par les chaudières bois et la géothermie reste négligeable à l'échelle du territoire.

	Électricité (GWh)	Chaleur (GWh)	Biogaz (Gwh)
Éolien			
Photovoltaïque	0.2		
Méthanisation			
Bois-énergie individuel		72	
Chaudières bois-énergie	-	-	
Géothermie		0,5	
TOTAL	72,7 GWh		

Tableau 1 : Bilan de la production d'électricité et de chaleur renouvelable sur le territoire

La production totale d'énergies renouvelables du territoire est de l'ordre de **73 GWh/an**, soit **6 %** des consommations d'énergie du territoire.

Balance énergétique actuelle du territoire



Figure 3 : Balance énergétique actuelle du territoire

2.2 Stratégie de transition énergétique - Évolution de la balance énergétique

L'objectif de l'EPE est de déterminer dans quelle mesure il est envisageable de rééquilibrer cette balance pour arriver à une meilleure autonomie énergétique du territoire. Ce rééquilibrage nécessite de travailler simultanément sur les deux axes que sont :

- **La diminution des consommations** d'énergie. Ce volet d'action est devenu indispensable aussi bien pour des raisons écologiques (pression sur les ressources fossiles, émissions de GES) qu'économiques (augmentation des coûts de l'énergie attendue ces prochaines années).
- **La production d'énergies renouvelables**. Dans les prochaines années, la démarche Rev3 s'appuie sur l'hypothèse du développement d'un mix énergétique varié et équilibré entre les différents vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur renouvelable) au niveau régional.

La stratégie déterminée par la CCT en fonction des enjeux spécifiques au territoire permet de mettre en action ce rééquilibrage. A l'horizon 2050, l'hypothèse choisie fixe une **diminution des consommations de 32 %** (voir Figure 7). Cette trajectoire de diminution des consommations ne suffit pas à atteindre l'objectif national, mais elle est à mettre en regard du potentiel de baisse maximum du territoire, qui est de -50 % (cf. rapport de phase 2 sur les perspectives du territoire). Ainsi, une réduction de 32 % reste ambitieuse tout en restant réaliste. Par ailleurs, étant donné l'augmentation de la population sur le territoire d'ici 2050, **la consommation énergétique par habitant diminuera de -43 %** selon le scénario.

Parallèlement, la production d'énergies renouvelable va connaître une augmentation significative, poussée entre autres par le lancement de la filière méthanisation sur le territoire, ainsi que d'un déploiement massif du photovoltaïque. L'augmentation de la production d'électricité renouvelable et de biogaz devrait ainsi pouvoir permettre de couvrir une grande part besoins en électricité et gaz du territoire. En outre, la substitution des chauffage fioul par des chaudières biomasse va permettre d'ici à 2050 d'augmenter la part de renouvelable dans la consommation de chaleur du territoire, ce d'autant plus que les travaux d'efficacité énergétique seront aboutis.

Croisée avec la baisse des consommations, cette multiplication par 4 de la production d'énergie renouvelable permettra au territoire de couvrir davantage ses besoins énergétiques, avec une **autonomie énergétique en 2050 de 32 %**.

Balance énergétique pour 2050

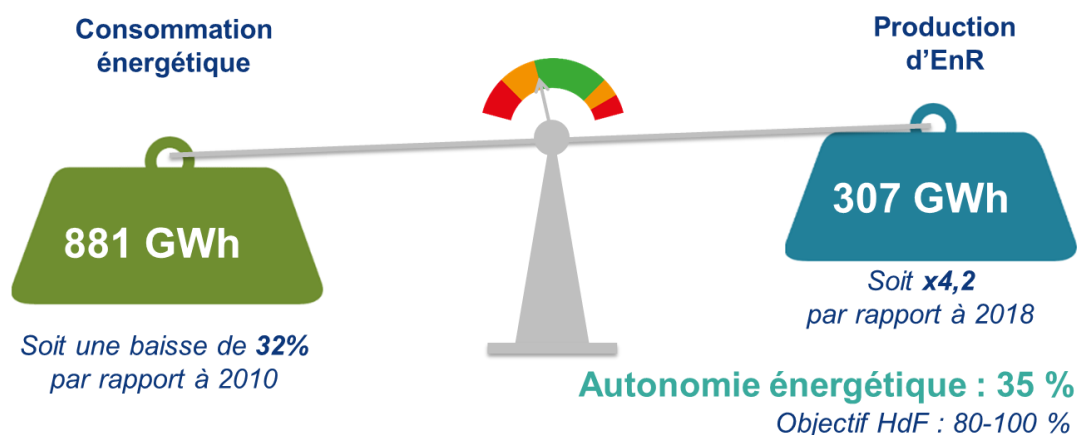


Figure 4 : Evolution de la balance énergétique selon le scénario du territoire

	Situation de référence	2026	2030	2050
Consommation énergétique	1 294GWh	1 200 GWh	1 135 GWh	881 GWh
Production EnR	73 GWh	143 GWh	190 GWh	307 GWh

Tableau 2 : Évolution de la consommation énergétique totale du territoire de 2010 à 2050

L'impact sur la facture énergétique est un élément déterminant dans le choix de cette stratégie. Les différentes prévisions montrent en effet qu'à l'horizon 2050, le poids de la facture énergétique pourrait être plus que doublé si rien n'est fait. Ce poids étant déjà aujourd'hui difficilement supportable par les ménages et les entreprises, un doublement de la facture énergétique constituerait un frein pour le développement du territoire.

Le choix des élus a donc été de contenir la hausse de cette facture. La stratégie adoptée permettrait dans ce cadre de limiter à **200 M€/an** la facture du territoire en 2050, soit 97 M€ de moins que dans le scénario tendanciel (cf figure 3, réduction de 33 % par rapport au tendanciel). Le pic attendu pour 2030 correspond au décalage entre la hausse du coût des énergies attendue de manière constante, et le lancement progressif des actions de transition énergétique. Même si la politique de transition est déployée de manière volontariste et ambitieuse sur le territoire, il y aura nécessairement un décalage entre l'atteinte des objectifs, qui se fera nécessairement de manière progressive, et la répercussion de la hausse des tarifs de l'énergie sur tous les secteurs d'activités. Il peut d'ailleurs être constaté que le secteur de la mobilité serait principalement en cause dans l'émergence de ce pic, notamment vis-à-vis du prix du pétrole. Après 2030, les résultats des actions sur le secteur de la mobilité seront plus marqués, engendrant naturellement une diminution de la facture globale de ce secteur.

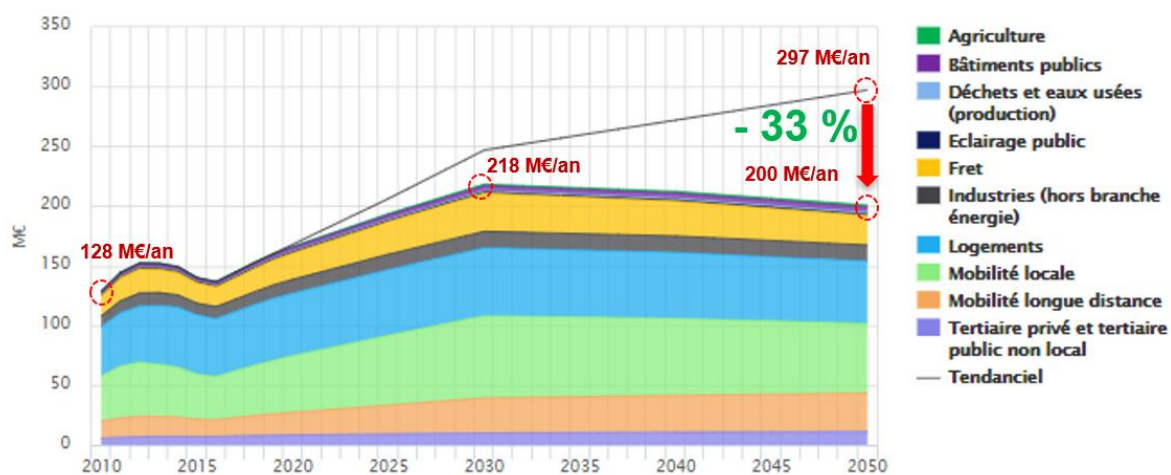


Figure 5 : Evolution de la facture énergétique du territoire tous secteurs confondus

Pour la **facture des ménages**, présentée dans l'histogramme ci-dessous, la stratégie choisie par les élus permet de limiter fortement la hausse par rapport à ce qui est attendu dans les prévisions liées au scénario tendanciel.

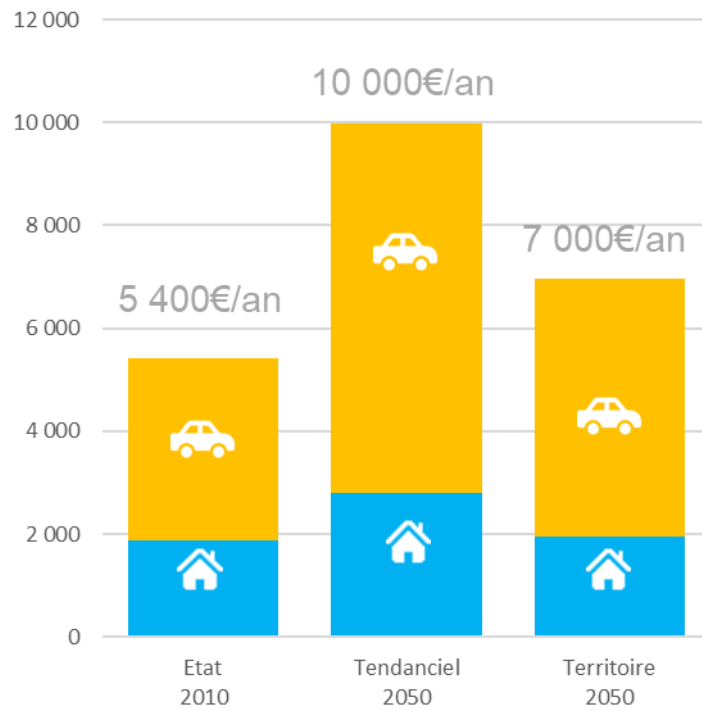


Figure 6 : Evolution de la facture énergétique des ménages

2.2.1 Consommations énergétiques

La stratégie adoptée prévoit des diminutions de consommations comprises entre -11 % et -36 % selon les secteurs. La construction de ces objectifs a été réalisée en tenant compte des scénarios d'évolution « tendancielle » et « potentiel maximum », présentés dans le rapport de phase 2.

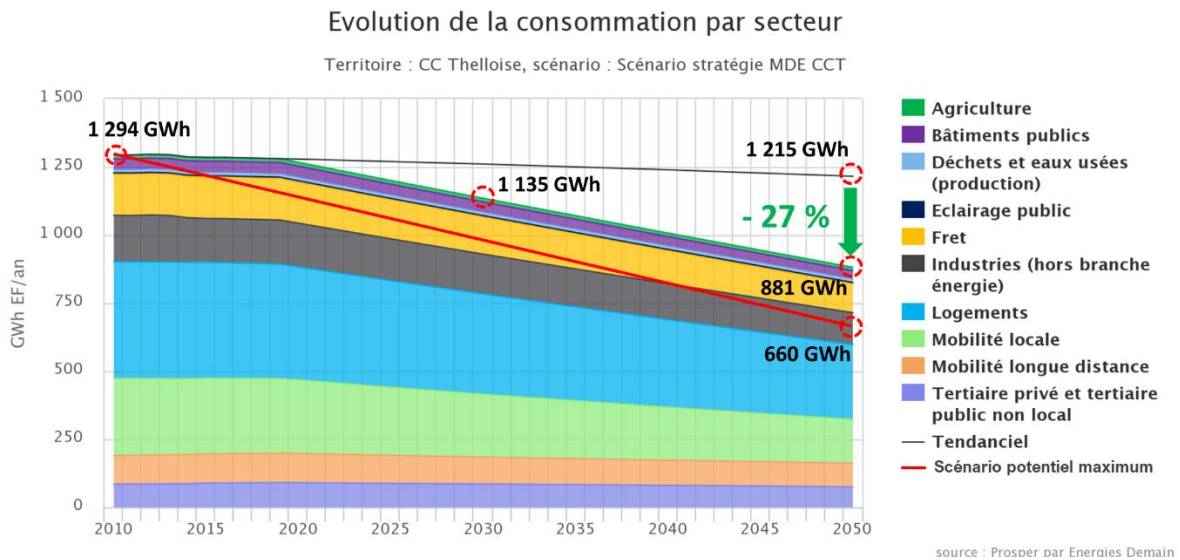


Figure 7 : Évolution de la consommation d'énergie du territoire associée à la stratégie adoptée

Le graphique ci-dessous montre que la CCT a choisi de s'orienter vers une stratégie assez ambitieuse et équilibrée en termes d'ambition entre les secteurs, avec une démarcation du secteur résidentiel, ce qui est cohérent du fait qu'il s'agisse du poste de consommation le plus important à l'heure actuelle.



Figure 8 : Diagramme radar des objectifs de baisse de consommation par secteur d'activités

Même si le niveau d'ambition de la stratégie énergétique a été déterminé par les élus de la communauté de communes, il est évident que l'atteinte de cette stratégie territoriale ne pourra être réalisée que si l'ensemble des acteurs est associé à la démarche de transition énergétique de la communauté de communes.

En analysant la stratégie choisie, il apparaît qu'à l'exception des secteurs tertiaire et agriculture, les niveaux d'ambition sont relativement homogènes entre les différents secteurs. Cependant, cela engendre des réductions de consommations d'énergie sensiblement différentes, **le résidentiel et la mobilité représentant 71 % de l'effort total**. Les élus ont ainsi décidé de concentrer les efforts sur les postes de consommation les plus importants.

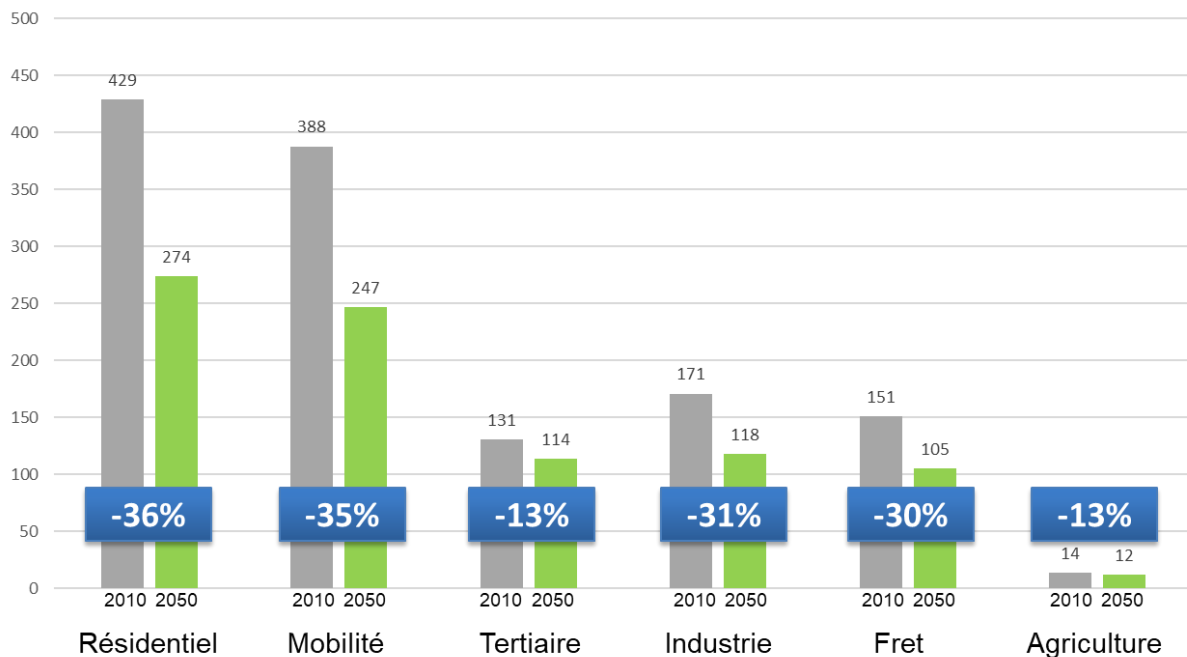


Figure 9 : Histogramme des objectifs de réduction des consommations par secteur

Par ailleurs, le résidentiel et la mobilité sont des secteurs impactant directement les ménages. La stratégie vise prioritairement ces deux secteurs, à travers différents leviers :

- La rénovation du bâti est le principal levier d'action sur les consommations du secteur résidentiel. Cela permet en parallèle la résorption de la précarité énergétique. L'objectif fixé est de réduire de 36 % les consommations à 2050, avec une rénovation de 597 logements par an (dont 50 % en BBC - Bâtiment Basse Consommation).
- La réduction des consommations du secteur de la mobilité est plus complexe, s'appuyant sur un panel d'actions variées ciblant les modes et les besoins de déplacements. La stratégie des élus vise la réduction des besoins et la promotion de pratiques vertueuses et représentant des alternatives aux déplacements en voiture individuelle (modes actifs, covoiturage, télétravail...).

D'autre part, les élus de la CCT ont à cœur de se montrer exemplaires, à travers la réduction des consommations du **patrimoine public** sur lequel ils ont un levier d'action important. L'objectif est de rénover d'ici 2050 38 % des surfaces au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation).

A noter également les **activités économiques** (industrie, tertiaire privé, fret, et agriculture) représentent un tiers des consommations énergétiques totales. Pour ces secteurs, les élus ont fixé des objectifs empreints de réalisme (entre 11 % et 31 % de diminution des consommations attendues à 2050). Plus spécifiquement, c'est la combinaison d'actions d'efficacité énergétique (écogestes, rénovation, évolution des pratiques, etc.) et l'optimisation ou le changement des processus industriels, qui permettra d'atteindre les objectifs fixés.

2.2.2 Productions énergétiques

Il ressort du paysage énergétique de la Communauté de Communes Thelloise que la transition énergétique n'a pas encore été véritablement amorcée, et que les productions renouvelables actuelles sont constituées pour la grande majorité de la consommation de bois-énergie chez les particuliers. Le territoire possède cependant des gisements potentiels importants et il s'agit donc dans l'élaboration de la stratégie énergétique de s'appuyer sur ces atouts pour permettre aux différentes filières de se développer afin que le territoire prenne toute sa part dans l'effort de transition énergétique.

Les principaux axes de développement sont en particulier :

- **Le déploiement à grande échelle de l'électricité photovoltaïque** : sur la base des quelques exemples d'installations photovoltaïques existant sur le territoire, il s'agit aujourd'hui de dupliquer les expériences réussies à grande échelle. Les cibles sont en priorité les toitures des grands bâtiments tertiaires, industriels et agricoles, ainsi que les centrales au sol et ombrières de parking, et enfin les toitures des bâtiments publics ; puis dans un second temps, le territoire pourra se concentrer sur les plus petites toitures, résidentielles notamment, dont la rentabilité n'est pour le moment pas encore assurée. Les nouveaux modes de consommation tels que l'autoconsommation doivent être étudiées attentivement.
- **La valorisation du bois-énergie à une échelle locale** : Si la consommation de bois-énergie chez les particuliers est déjà massivement répandue sur le territoire, le bois-énergie consommé est rarement issu d'une filière locale. Le développement de la chaleur renouvelable sur le territoire à l'horizon 2050 se fera donc majoritairement autour de cet axe de développement, en veillant à la provenance du bois-consommé et en s'attachant d'avantage à la production locale de biomasse qu'à sa consommation.
- **Développer la nouvelle filière de la méthanisation** : le territoire ne compte actuellement aucune unité de valorisation du biogaz. Or le territoire renferme des potentiels de développement très importants, en particulier de valorisation des substrats d'origine agricole, et les ambitions sont grandes aujourd'hui pour développer cette filière. Ainsi la région Hauts-de-France a pour objectif d'être la première région de biogaz injectée en Europe en 2030. Il s'agit donc pour la CCT de prendre toute sa part de cette évolution à venir, en développant l'équivalent de pas moins de 6 unités de méthanisation d'ici 2050.

Stratégie de développement des EnR

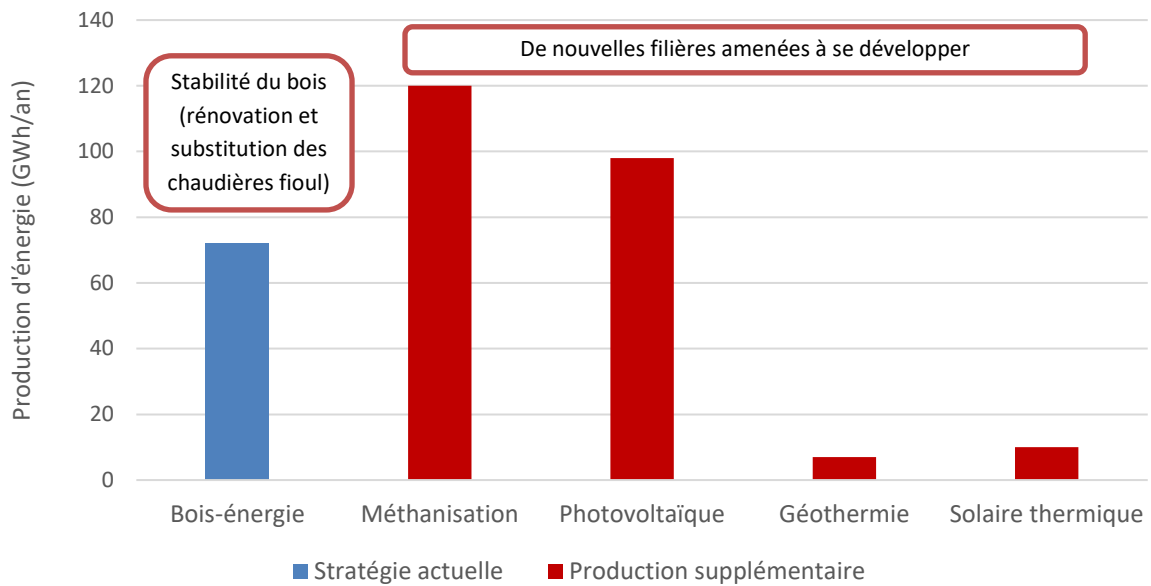


Figure 10 : Objectifs de développement des EnR&R par filière

Le graphique ci-dessous illustre les niveaux d'ambition (de 1 à 4) que les élus de la CCT se sont fixés pour le développement de chaque filière EnR&R. De manière générale, un niveau d'ambition maximal (niveau 4) correspond à l'exploitation maximale du gisement d'une filière EnR&R, tandis qu'un niveau 1 correspond à n'entreprendre aucune action particulière pour le développement de cette filière.

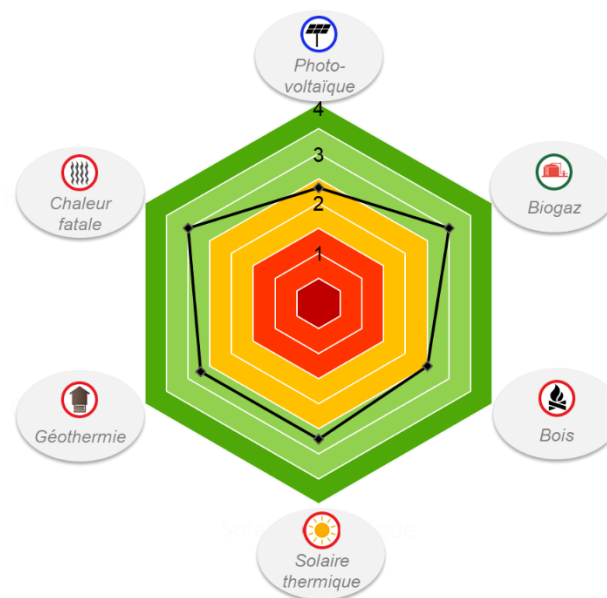


Figure 11 : Diagramme radar des objectifs de production par filière EnR

2.2.3 Synthèse chiffrée des objectifs

Tableau 3 : tableau de synthèse des consommations et productions énergétiques attendues pour 2026 (à l'issue du PCAET), et aux horizons 2030 et 2050

Consommations Energétiques (en GWH/an)	2010	2026	2030	2050	Evol 2050
Résidentiel	429	391	368	274	-36%
Tertiaire public	41	41	40	33	-20%
Tertiaire privé	85	88	86	75	-12%
Mobilité	388	353	330	248	-36%
Fret	151	143	136	105	-30%
Industrie	171	154	146	118	-31%
Agriculture	14	14	13	12	-14%
Déchets	11	11	11	11	-0%
Réduction des consommations	-0	-117	-183	-427	-427
En %	-0%	-9%	-14%	-32%	-32%
Situation énergétique totale ou projetée	1294	1200	1135	881	

Energies renouvelables (en GWH/an)	2015	2026	2030	2050	Evol 2050
Eolien	0	0	0	0	+ 0
Solaire Photovoltaïque	0.2	20	33	98	+ 98
Méthanisation	0	20	40	120	+ 120
Bois Energie	72	72	72	72	0
Géothermie / réseaux de chaleur	0.5	1	2	7	+ 7
Solaire thermique	0	1	2	10	+ 10
Développement des énergies renouvelables	+0	+42	+76	+234	+234
Multiplié par	x1	x1.6	x2.0	x4.2	x4.2
Situation énergétique projetée	73	114	149	307	

Couverture des consommations énergétiques par les productions	5.5%	9.5%	13.1%	34.5%
---	------	------	-------	-------

Les chiffres présentés ici constituent la première stratégie énergétique posée par le territoire.

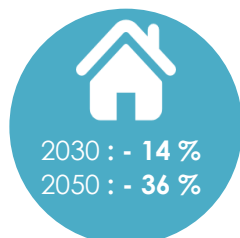
Cette stratégie pourra donc être révisée lors de la mise à jour du PCAET dans 6 ans :

- La stratégie de baisse des consommations énergétiques pourra être révisée à la hausse pour tendre vers l'objectif national de -50% des consommations à horizon 2050,
- Et le mix énergétique issu de la stratégie de production EnR pourra être réajusté, en faisant varier la part de chaque filière (en fonction des opportunités notamment), tout en gardant un objectif minimal de 307 GWh produits en 2050.

3. Axes de travail par secteur de consommation

3.1 Résidentiel

Pour le secteur résidentiel, les objectifs suivants ont été fixés :



597 rénovations performantes/an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	-37	- 61	-155
% de réduction/ 2010	-9 %	-14 %	-36 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 298 logts / an Rénovation modeste de 209 logts / an		

Enjeux et objectifs

Le résidentiel constituant le premier poste de consommation sur le territoire, notamment en raison de l'existence de nombreux logements peu performants énergétiquement et induisant des consommations énergétiques qui pourraient être réduites drastiquement : la consommation surfacique moyenne des logements est en effet supérieure à celle du département (193 kWhEF/m².an, correspondant à une étiquette DPE D). La **rénovation thermique des logements** est alors le principal levier pour favoriser la baisse des consommations du secteur. Il est ainsi apparu que l'accompagnement des ménages à la réhabilitation de leur habitat est l'enjeu majeur pour le territoire, pour accélérer le rythme de rénovation mais également pour lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Les objectifs stratégiques à horizon 2050 pour le logement sont :

- Maisons individuelles :
 - o Rénovation de 41 % du parc au niveau BBC (70% de réduction du besoin de chauffage),
 - o De 32 % du parc à un niveau modeste (35% de réduction besoin de chauffage),
 - o Et de 12 % à un niveau léger (10% de réduction besoin de chauffage).
- Collectif hors HLM :
 - o Rénovation de 12 % du parc au niveau BBC (78% de réduction besoin de chauffage),
 - o De 36 % du parc à un niveau modeste (39% de réduction besoin de chauffage),
 - o Et de 29 % à un niveau léger (10% de réduction besoin de chauffage).
- HLM :
 - o Rénovation de 79 % du parc au niveau BBC (78% de réduction besoin de chauffage),
 - o De 10 % du parc à un niveau modeste (39% de réduction besoin de chauffage),
 - o Et de 4 % à un niveau léger (10% de réduction besoin de chauffage).

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.¹

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Sensibiliser les ménages à la sobriété énergétique	Afin que tous les habitants soient conscients d'une part de l'importance de leurs actions quotidiennes sur leur facture énergétique, et d'autre part de l'existence de gestes qui permettent de réaliser des économies d'énergie substantielles, la sensibilisation est essentielle. En apprenant ces écogestes, les habitants réduisent leur facture énergétique ainsi que l'empreinte de leur habitat sur l'environnement.	Action 6 – Former les habitants aux écogestes Action 7 - Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat
Renforcer l'accompagnement des ménages à la rénovation	42 % du parc de logements est constitué de « passoires énergétiques » (étiquettes DPE E, F ou G). La nécessité de rénover ces logements est d'autant plus forte que la facture énergétique des ménages augmentera au fil des années, alors même que la précarité énergétique concerne déjà 21 % des ménages sur le territoire. Il existe ainsi un enjeu à inciter les ménages concernés à mener des travaux de rénovation énergétique performants. À cet égard, de nombreux acteurs et dispositifs d'accompagnement des ménages à la rénovation énergétique de leur habitat peuvent être mobilisés sur le territoire, notamment les Espaces Info Énergie, le Picardie Pass Rénovation du Service public de l'Efficacité Énergétique (SPEE), les aides de l'ANAH et des EPCI... Un enjeu consiste à renforcer l'information sur ces dispositifs, encore mal connus, afin de faciliter les démarches de rénovation. La mise en place d'un guichet unique de la rénovation énergétique des logements pourrait permettre d'orienter les ménages vers ces dispositifs, tout en proposant divers conseils liés à l'efficacité énergétique de l'habitat. Un accompagnement à l'auto-rénovation sera par exemple proposé, et contribuera à accélérer le rythme de rénovations.	Action 7 – Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat Action 8 – Soutenir l'auto-rénovation des logements

¹ Certains axes de travail ont été identifiés mais aucune action n'a pour le moment été envisagée pour répondre aux enjeux de cet axe.

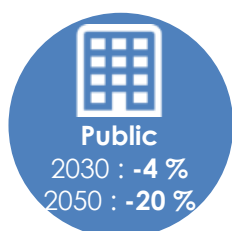
<p>Maintenir une politique ambitieuse et inclusive de réhabilitation de l’habitat</p>	<p>La réhabilitation de l’habitat constitue un enjeu d’amélioration du cadre de vie des habitations ainsi que de lutte contre la précarité énergétique et l’habitat indigne. Pourtant, malgré l’accompagnement et les aides financières disponibles, certains ménages concernés par ces thématiques ne seront pas en mesure d’engager des travaux.</p> <p>Pour répondre à cela, la collectivité peut mettre en place des Opérations Programmées d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) ou des Programmes d’Intérêt Général (PIG). Ces outils permettent de planifier la réhabilitation du parc privé tout en intégrant des enjeux de développement durable, et notamment d’économies d’énergie.</p>	
<p>Renforcer la lutte contre la précarité énergétique</p>	<p>En réponse à la problématique de précarité énergétique existante sur le territoire, l’identification des ménages en difficulté est la première étape en vue d’accompagner par la suite les ménages. Cet accompagnement peut se faire d’un point de vue financier avec la mise en place de dispositif OPAH ou PIG, ou d’un point de vue technique avec de la sensibilisation aux éco-gestes.</p> <p>Un programme de lutte contre la précarité énergétique doit dans tous les cas passer par une meilleure coordination des acteurs locaux (publics, médico-sociaux, associatifs...).</p> <p>Certains dispositifs, pouvant notamment être animés par le guichet unique de l’habitat, existent au niveau national : c’est le cas des dispositifs de type SLIME (Service Local d’Intervention pour la Maîtrise de l’Énergie) qui permettent d’améliorer le repérage des ménages concernés par cette problématique par la mise en place d’une chaîne de détection active s’appuyant sur les acteurs en contact avec les publics précaires.</p>	<p>Action 7 – Accompagner les ménages par la création d’un guichet unique de l’habitat</p>
<p>Accompagner et mobiliser les professionnels de la rénovation énergétique</p>	<p>Le besoin de rénovation des particuliers doit s’accompagner d’une offre locale adaptée. À cette fin, les professionnels du territoire doivent être accompagnés afin d’acquérir les compétences nécessaires à la réalisation de travaux performants. Ces compétences peuvent être techniques (qualification RGE, Eco-matériaux, rénovation du bâti patrimonial) ou administratives (travailler en groupement d’entreprises, documents de communication, rédaction de devis...etc.). Des actions de formation et d’information devront donc être développées en partenariat avec les acteurs du territoire (CCI, CMA, ADEME, FFB, CAPEB... etc.).</p>	

3.2 Tertiaire

Concernant le secteur tertiaire, un travail différencié a été réalisé sur le tertiaire public, c'est-à-dire le patrimoine des collectivités pour lesquelles elles disposent de leviers d'action directs, et le tertiaire privé pour lequel les leviers d'actions relèvent de l'accompagnement des entreprises.

3.2.1 Tertiaire public

D'une part, le niveau d'ambition choisi pour le secteur tertiaire public est d'atteindre les objectifs suivants :



4 000 m²
rénovés par an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 0,1	- 1,5	- 8,3
% de réduction/ 2010	- 0 %	- 4 %	- 20 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 2 000 m ² /an Rénovation modeste de 1 700 m ² /an		

Enjeux et objectifs

Bien que le patrimoine public représente une part modérée du bilan (4 % des consommations énergétiques du territoire), les enjeux sur ce poste sont importants en termes :

- D'exemplarité : les collectivités doivent ouvrir le chemin aux autres acteurs en démontrant sa volonté à agir sur la performance énergétique de son propre patrimoine,
- De gestion budgétaire : le coût de l'énergie étant amené à augmenter, investir aujourd'hui permettra de réduire les dépenses publiques à l'avenir.

De ce fait, les élus du territoire ont fixé l'objectif d'une **rénovation de 74% du parc** (dont 38 % au niveau BBC), en priorisant les bâtiments les plus énergivores.

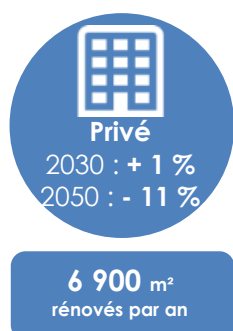
Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Se montrer exemplaire via la rénovation énergétique du patrimoine public	<p>Les bâtiments communaux et intercommunaux constituent une vitrine de l'ambition de la collectivité en matière de rénovation énergétique, il est donc important d'engager des rénovations performantes sur ce parc.</p> <p>À cet égard, la première étape est la réalisation d'un état des lieux des consommations énergétiques du parc. Ce diagnostic permet ensuite de mettre en place un plan de rénovation priorisant les travaux possédant un meilleur temps de retour sur investissement.</p> <p>D'autre part, ce diagnostic souligne les postes de travaux similaires pouvant faire l'objet d'opérations mutualisées, ce qui permet de faire des économies sur les coûts d'ingénierie et de travaux.</p>	<p>Action 9 – Mettre à jour le diagnostic énergétique du patrimoine intercommunal</p> <p>Action 10 – Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine intercommunal</p> <p>Action 11 – Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics</p>
Optimiser la gestion de l'éclairage public	<p>En France, l'énergie consommée par l'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des collectivités territoriales, engendrant des dépenses énergétiques importantes pour ces dernières, c'est pourquoi l'éclairage public a été ciblé par les élus du territoire comme un axe de travail pour le tertiaire public. La réduction des besoins d'éclairage nocturne et par conséquent de la pollution lumineuse, suivie de l'amélioration de l'efficacité énergétique par le remplacement des équipements vétustes, permettront de réduire efficacement les consommations énergétiques de l'éclairage public.</p>	

3.2.2 Tertiaire privé

D'autre part, le niveau d'ambition choisi pour le secteur tertiaire privé est d'atteindre les objectifs suivants :



	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	+ 3	+ 0,7	- 9,5
% de réduction/2010	+ 4 %	+ 1 %	- 11 %
Rythme de rénovation	Rénovation BBC de 3 100 m ² /an Rénovation modeste de 800 m ² /an Rénovation légère de 3 000 m ² /an		

Enjeux et objectifs

Les leviers d'actions de la collectivité sur ce secteur sont intrinsèquement restreints, en raison de l'initiative privée : ils consistent principalement en de la communication, de l'animation et de la mise en relation, et constituent donc des leviers plutôt incitatifs. Pour ce secteur, sur le territoire et de manière générale, l'enjeu principal concerne la rénovation thermique des surfaces (commerces et bureaux). Les commerces constituent une cible importante, représentant 60 % des consommations énergétiques du tertiaire privé.

Les élus du territoire ont ainsi choisi l'ambition rénover **72 % du parc tertiaire privé** (essentiellement rénovation BBC et légère).

Par ailleurs, l'accompagnement des acteurs est crucial pour dynamiser cette rénovation, via notamment :

- La sensibilisation des employés,
- L'accompagnement à la réduction des consommations énergétiques, via des programmes qu'il sera nécessaire de rendre davantage visibles.

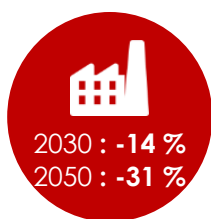
Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Encourager la performance énergétique dans les entreprises	<p>De nombreuses actions peuvent être mises en place dans les entreprises afin de réaliser des économies d'énergie (réduction de l'utilisation du chauffage, de la climatisation ou de l'éclairage des locaux...). L'idée est de faire évoluer durablement les comportements des collaborateurs. La CCT peut mobiliser les entreprises sur le sujet afin de mettre en place des actions de sensibilisation aux écogestes.</p> <p>Cependant, la performance énergétique d'une entreprise ne relève pas seulement du comportement de ses collaborateurs, mais également des actions globales menées à l'échelle de la structure. En ce qui concerne les commerces, des outils existent et peuvent être mobilisés pour réduire efficacement les consommations énergétiques, à l'instar du dispositif « Paris Commerces Energie » qui préconise des actions permettant de réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Pour les entreprises de manière générale, de nombreux partenaires travaillent pour l'amélioration de leur performance énergétique (ADEME, Chambre des Métiers, Chambres de Commerce et d'industrie, la Région Hauts-de-France...) et disposent de dispositifs d'accompagnement pertinents à ce sujet qui ne sont pourtant pas toujours bien connus.</p> <p>La collectivité peut donc se positionner en tant que relais d'information entre ces différents acteurs et les entreprises en communiquant au sujet de ces dispositifs.</p>	Action 13 – Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écogestes Action 14 – Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations

3.3 Industrie

Pour le secteur de l'Industrie, les objectifs suivants ont été fixés :



- 2 GWh_{EF}/an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 17	- 24	- 53
% de réduction/ 2010	- 10 %	- 14 %	- 31 %

Enjeux et objectifs

Les leviers d'actions de la collectivité en termes de maîtrise de la demande en énergie sur ce secteur sont relativement limités. Il s'agit de démarches de type actions de communication, de sensibilisation, d'animation et de mise en relation. L'objectif est de mobiliser les entreprises pour en faire des relais de transition énergétique à leur niveau.

Plus globalement, sur le territoire, il apparaît que les enjeux principaux concernent la diminution de la consommation énergétique via une amélioration des processus industriels et une optimisation des flux énergétiques. Plusieurs sous-enjeux ont été soulignés :

- La sensibilisation et la fédération des employés sur les sujets de sobriété énergétique,
- L'émergence d'une dynamique d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT).

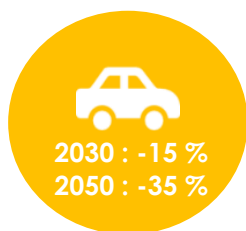
Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Encourager la performance énergétique dans les entreprises	<p>De nombreuses actions peuvent être mises en place dans les entreprises afin de réaliser des économies d'énergie (réduction de l'utilisation du chauffage, de la climatisation ou de l'éclairage des locaux...). L'idée est de faire évoluer durablement les comportements des collaborateurs. La CCT peut mobiliser les entreprises sur le sujet afin de mettre en place des actions de sensibilisation aux écogestes.</p> <p>Cependant, la performance énergétique d'une entreprise ne relève pas seulement du comportement de ses collaborateurs, mais également des actions globales menées à l'échelle de la structure. En ce qui concerne les commerces, des outils existent et peuvent être mobilisés pour réduire efficacement les consommations énergétiques, à l'instar du dispositif « Paris Commerces Energie » qui préconise des actions permettant de réaliser des économies d'énergie.</p> <p>Pour les entreprises de manière générale, de nombreux partenaires travaillent pour l'amélioration de leur performance énergétique (ADEME, Chambre des Métiers, Chambres de Commerce et d'industrie, la Région Hauts-de-France...) et disposent de dispositifs d'accompagnement pertinents à ce sujet qui ne sont pourtant pas toujours bien connus.</p> <p>La collectivité peut donc se positionner en tant que relais d'information entre ces différents acteurs et les entreprises en communiquant au sujet de ces dispositifs.</p>	Action 13 – Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écogestes Action 14 – Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations
Mutualiser les flux entre les entreprises pour optimiser les consommations énergétiques	<p>Une étude des flux physiques provenant des différentes industries du territoire peut conduire à des synergies possibles entre elles, comme la valorisation et l'échange de matière et d'énergie. Par exemple, la récupération de chaleur fatale sur une industrie peut répondre au besoin de chaleur d'une autre.</p> <p>La collectivité peut engager cette dynamique en mobilisant en premier lieu les entreprises et en animant la démarche en partenariat avec la CCI.</p>	Action 15 – Déployer une démarche de type EIT avec les entreprises du territoire

3.4 Mobilité et Transports

Pour le secteur de la Mobilité, les objectifs suivants ont été fixés :



Diminution de la part modale de la voiture de 9 %

	2026	2030	2050																	
Gain de consommation (GWh)	- 35	- 59	- 141																	
% de réduction/ 2010	- 9 %	- 15 %	- 35 %																	
Évolution des parts modales (en voyageurs.km/an)	Focus sur la mobilité locale :																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Parts modales</th> <th>2010</th> <th>2050</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Routier</td> <td>90%</td> <td>81%</td> </tr> <tr> <td><i>Dont passagers</i></td> <td>17%</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>Ferroviaire</td> <td>5%</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>Transports en commun</td> <td>3%</td> <td>7%</td> </tr> <tr> <td>Modes doux</td> <td>2%</td> <td>2%</td> </tr> </tbody> </table>	Parts modales	2010	2050	Routier	90%	81%	<i>Dont passagers</i>	17%	20%	Ferroviaire	5%	10%	Transports en commun	3%	7%	Modes doux	2%	2%	
Parts modales	2010	2050																		
Routier	90%	81%																		
<i>Dont passagers</i>	17%	20%																		
Ferroviaire	5%	10%																		
Transports en commun	3%	7%																		
Modes doux	2%	2%																		

Enjeux et objectifs

La mobilité est le deuxième poste de consommations énergétiques sur le territoire et parallèlement, le deuxième secteur le plus ambitieux en termes de maîtrise de la demande en énergie. Les enjeux pour la mobilité sont :

- La réduction du besoin initial de mobilité : cette question soulève notamment les problématiques liées au maintien des services de proximité ainsi qu'au développement du télétravail,
- La promotion et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle, notamment du covoiturage (pour rappel, l'usage de la voiture particulière représente 94 % des consommations de la mobilité quotidienne),
- Le basculement vers une motorisation moins carbonée (électrique notamment).

Axes de travail

Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Réduire les besoins de mobilité en rapprochant les lieux de travail et services des habitants	<p>La première étape dans la promotion de l'écomobilité sur le territoire est celle de la réduction des besoins de mobilité, répondant à un besoin de sobriété énergétique. Pour cela, le maintien ou développement de services et commerces de proximité, est un élément de réponse pertinent. En mettant à disposition une offre de services rapprochée des habitants, ces derniers seront moins contraints de se déplacer loin pour y accéder.</p> <p>D'autre part, en ce qui concerne les trajets domicile-travail, il est envisageable d'aménager le territoire de manière à favoriser le télétravail, dont le développement sera conditionné entre autres par la sensibilisation des entreprises et par la création d'espaces dédiés permettant aux habitants de travailler à proximité de leur domicile. Ces espaces pourront inclure d'autres services, et constituer des tiers-lieux répondant à divers besoins des habitants.</p>	<p>Action 19 – Accompagner le développement des pôles et services de proximité</p> <p>Action 20 – Accompagner le développement du télétravail et des tiers lieux</p>
Réduire les trajets en voiture individuelle en développant le covoiturage	<p>Le covoiturage constitue un moyen particulièrement efficace de réduire l'impact du transport routier et existe en outre sous de nombreuses formes, pour tous types de déplacements : déplacements domicile-travail, longue distance, covoiturage de proximité...</p> <p>D'une part, pour développer le covoiturage, les actions seront axées vers la promotion et la communication autour des dispositifs et infrastructures existantes.</p> <p>En effet, un dispositif de covoiturage spontané (ou autostop organisé) existe sur le territoire : le Rézo Pouce. Il s'agira de communiquer sur ce dispositif, complémentaire au covoiturage classique, et qui possède de nombreux avantages dont sa flexibilité et gratuité.</p> <p>Il s'agira également de développer les aires de covoiturage, infrastructures nécessaires facilitant et sécurisant la pratique du covoiturage sur le territoire.</p>	<p>Action 17 – Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices</p>

<p>Développer l'usage des modes doux</p>	<p>Les modes de transport actifs constituent l'alternative la plus efficace pour diminuer à la fois la consommation d'énergie et les émissions de GES et de polluants atmosphériques. En effet, leur énergie grise est nulle ou très faible (vélo, vélo électrique) comparée à la voiture, et la consommation d'énergie à l'utilisation est également très réduite, voire nulle. En outre, les co-bénéfices sont nombreux, aussi bien pour la santé des usagers (activité physique) que pour le cadre de vie général (diminution du niveau sonore, désencombrement des villes...). Pour concurrencer de manière efficace la voiture individuelle, il est primordial de développer des infrastructures spécifiques à ces nouveaux besoins. Cela passe entre autres par le développement de larges pistes cyclables, de la signalisation associée, ainsi que de stationnements sécurisés. Ces derniers doivent s'implanter dans les lieux d'arrêt tels que les gares, favorisant ainsi par ailleurs l'intermodalité des usagers.</p>	
<p>Développer les transports en commun</p>	<p>Les transports en commun constituent une alternative à la fois écologique et inclusive à la voiture individuelle. Dans les zones où il existe une demande importante, telle que dans les zones d'activités et pôles de mobilité rurale, il sera important d'adapter les lignes existantes aux besoins réels des usagers.</p> <p>Dans les zones peu denses où il n'est pas envisageable de mettre en place un service de transports régulier, il sera pertinent de développer une offre de transport à la demande afin de répondre aux besoins de mobilité des publics les plus éloignés.</p>	
<p>Accompagner le changement des pratiques de mobilité dans les entreprises et administrations</p>	<p>Le changement des pratiques des mobilités nécessite de mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement des différents acteurs du territoire. Ainsi il est possible de mettre en place des plans de mobilité au sein des entreprises et des administrations, afin d'optimiser les déplacements liés à l'activité de celles-ci : déplacement des collaborateurs ou agents, clients, fournisseurs... Cela se concrétise à travers la réalisation de Plans de Déplacement des Entreprises (PDE), Plans de Déplacements d'Administrations (PDA) ou Plans de Déplacement Inter-Entreprises (PDIE) dans le cas de Zones d'Activités.</p>	<p>Action 18 – Accompagner le déploiement des plans de déplacements (PDA, PDE, PDIE)</p>

<p>Encourager le développement de nouvelles énergies pour la mobilité</p>	<p>Après avoir réduit les besoins de mobilité et promu les modes de déplacement alternatifs, il restera à décarboner le mix énergétique du transport routier restant tout en diminuant la dépendance du secteur aux énergies fossiles. À cet égard, le territoire souhaite développer le GNV : des études d’opportunité et de faisabilité devront être réalisées pour la création de stations GNV, notamment une analyse des flux de transport de marchandise et une projection de leur évolution.</p> <p>En parallèle, un réseau de bornes électriques est en cours de déploiement sur le territoire. Dans les prochaines années, il sera nécessaire de consolider ce réseau afin de promouvoir la mobilité électrique.</p> <p>Enfin, la collectivité peut manifester son exemplarité à travers le remplacement de sa flotte de véhicules par une flotte moins carbonée.</p>	<p>Action 16 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres</p>
--	---	---

3.5 Fret

Pour le secteur du Fret, les objectifs suivants ont été fixés :



-1,5 GWh par an

	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 8	- 15	- 45
% de réduction/ 2010	- 5 %	- 10 %	- 30 %

Enjeux

Le transport de marchandises représente 12 % des consommations énergétiques du territoire, ce qui en fait un poste de consommation non négligeable sur lequel des gains importants peuvent être envisagés dans le cadre de la stratégie énergétique du territoire. La réduction des consommations liées au transport de marchandises est directement liée aux comportements des acteurs du territoire : industries, entreprises et consommateurs. Par conséquent, les actions sur ce thème sont en partie référencées dans les secteurs concernés (Industrie, tertiaire privé).

Par ailleurs, le territoire souhaite agir sur la réduction des besoins de transport de marchandises, en encourageant des pratiques de consommation plus locales.

Un accompagnement vers la diversification des sources d'énergie sera également mené ; la substitution des énergies et des motorisations est un enjeu à considérer (hybride, électrique, hydrogène, bioGNV) en lien avec la partie « Énergies Renouvelables » de ce rapport.

Axes de travail

Le travail sur la réduction des consommations liées aux transports des marchandises sera réalisé en parallèle des actions de maîtrise des consommations d'énergie liées à l'Industrie et au Tertiaire privé (Cf. secteurs correspondant). Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Réduire les besoins de transport de marchandises	Le transport de denrées alimentaires sur de grandes distances et lorsque les chaînes logistiques possèdent de nombreux maillons, engendre des consommations énergétiques importantes. En faisant intervenir le moins d'intermédiaires possibles entre producteur et consommateur, on limite les besoins de transport et donc les impacts énergétiques et environnementaux induits par le fret. La collectivité peut donc appuyer le développement des circuits courts alimentaires et encourager de manière globale une consommation de produits locaux.	Action 21 – Favoriser les pratiques de consommation plus locales
Optimiser les flux de marchandises	Après avoir réduit les besoins de transport de marchandises, il est important d'optimiser les flux sur le transport afin de réduire les consommations de carburants du secteur. Cette optimisation peut notamment passer par la création d'aires dédiées aux livraisons aux abords des centres-villes, qui permettent de décongestionner les voies et fluidifier le trafic des véhicules de livraisons, et in fine, de réduire les consommations énergétiques du fret routier. Près d'un camion sur trois roule à vide en France, il existe donc une marge importante d'optimisation des flux routiers de marchandise.	
Accompagnement à la diversification du mix énergétique du fret	Le développement de sources d'énergies alternatives et de modes de transports moins polluants (ferroviaire, fluvial) pour le transport de marchandises est un enjeu important pour les prochaines années. En fonction des opportunités, les collectivités du territoire pourront envisager d'accompagner le développement de ces nouvelles sources d'énergie par la création de bornes GNV et/ou au développement de l'hydrogène (création de bornes publiques ou publiques/privées, achat de véhicules GNV/hydrogènes par les collectivités...etc.) ou l'accompagnement à la création d'infrastructures de chargement/ déchargement fluvial ou ferroviaire.	Action 16 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres

3.6 Agriculture

Pour le secteur de l'Agriculture, les objectifs suivants ont été fixés :



	2026	2030	2050
Gain de consommation (GWh)	- 0,4	- 0,7	- 1,9
% de réduction/ 2010	- 3 %	- 5 %	- 13 %

Enjeux et objectifs

L'agriculture occupe 54 % de la surface totale du territoire, ce qui en fait un secteur d'activités structurant et fortement impactant. Cependant, il reste, comme dans tous les autres territoires de l'Oise, un secteur énergétique aux enjeux de réduction des consommations faibles : ainsi, il ne représente dans la CCT que 1 % des consommations du territoire.

Cependant, les produits pétroliers représentent 90 % des consommations énergétiques, et l'énergie représente une charge financière non négligeable pour les exploitations, ce qui montre que le secteur n'échappe pas aux enjeux de maîtrise de l'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre du Plan Climat de manière plus globale, c'est un secteur qui prend une importance majeure tant en termes d'adaptation au changement climatique que de réduction des émissions de GES.

Axes de travail

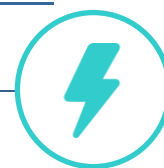
Pour atteindre le niveau d'ambition fixé par la stratégie, différents axes de travail ont été identifiés. Ils sont décrits dans le tableau ci-dessous. Sont citées en parallèle les fiches du plan d'action correspondant à ces axes. Les actions qui y sont décrites correspondent à la première étape de mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2026. Elles seront complétées et ajustées lors de la révision du Plan Climat en 2026.

Axe de travail	Description	1ère Étape = Fiches du plan d'action
Réduire les consommations des engins et bâtiments agricoles	L'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles est à la fois une nécessité environnementale et économique. En effet, le poids de l'énergie est croissant dans les charges des exploitations agricoles. Le matériel agricole représente la majeure partie des consommations du secteurs, suivi par les bâtiments agricoles. Afin de viser une meilleure efficacité énergétique des engins agricoles, la collectivité peut promouvoir les actions de la Chambre d'Agriculture à ce sujet, telles que la réalisation de bancs d'essai tracteur ou encore les formations à l'écoconduite.	Action 23 – Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles

<p>Encourager les pratiques agricoles et de consommation plus responsables</p>	<p>Un des leviers pour réduire les consommations énergétiques du secteur agricole est d'encourager une consommation plus raisonnée et une production plus responsable : circuits courts, production locale, pratiques agricoles durables, etc.</p> <p>Les circuits-courts, en limitant le nombre d'intermédiaires entre producteur et consommateur, ont un impact direct sur les consommations énergétiques liées au transport de denrées alimentaires notamment, tandis que les pratiques agricoles vertueuses permettent de limiter le recours aux intrants chimiques, fortement polluants et consommateurs d'énergie pour leur fabrication.</p>	<p>Action 22 – Soutenir le développement des nouvelles pratiques agricoles</p> <p>Action 21 – Favoriser les pratiques de consommation plus locales</p>
---	--	--

4. Axes de travail par filière EnR&R

4.1 Électricité renouvelable



Le niveau d'ambition choisi pour le vecteur électrique est défini selon les objectifs suivants :

	2026	2030	2050
Production EnR électrique annuelle	19,9 GWh/an	33 GWh/an	98 GWh/an

Enjeux et objectifs

Sur le vecteur électrique, les enjeux concernent essentiellement le solaire photovoltaïque en l'absence de potentiel éolien sur le territoire. Au cours des différentes concertations, les enjeux suivants ont été mis en avant :

- Améliorer le dialogue entre les habitants, les élus, les porteurs de projets et les autorités environnementales et paysagères, pour favoriser l'acceptabilité des projets
 - Cibler au mieux les surfaces disponibles, qu'il s'agisse des grandes toitures ou des zones de friche
 - Accompagner et favoriser les projets innovants d'autoconsommation et de financement participatif
-
- **Solaire photovoltaïque :**
Dans la perspective de multiplication des sources de production d'électricité renouvelable, le territoire a pour volonté d'augmenter fortement la production d'électricité renouvelable issue de panneaux photovoltaïques. Cette stratégie, élaborée par les élus, vise en particulier les projets de grande envergure : toitures des bâtiments vastes (tertiaires, commerciaux, industriels et agricoles) et plus généralement grandes toitures plates, centrales au sol et ombrières de parking. L'objectif fixé pour 2050 est d'atteindre une production totale de l'ordre de 100 GWh/an, dont près de la moitié sur grandes toitures industrielles, et se compose plus précisément de :
 - 50 GWh/an pour les grandes toitures plates des bâtiments tertiaires privés, industriels et agricoles ;
 - 5 GWh/an pour les bâtiments du tertiaire public ;
 - 37 GWh/an pour les bâtiments résidentiels.

Cette production, qui correspond à près de 700 000 m² de panneaux à installer d'ici 2050 soit environ 2,5 hectares par an, s'articule aussi autour des bâtiments résidentiels et la communauté de communes aura donc un rôle de sensibilisation et de relais d'information particulièrement important à tenir.

- **Autres filières d'électricité renouvelable :**
 - **Issue de la méthanisation en cogénération :**
Concernant la production d'électricité émanant des installations de méthanisation en cogénération, il n'y a pas eu de positionnement spécifique des élus sur cette technologie. Il s'avère que la production actuelle est nulle et que l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz est privilégiée dans le cadre du développement de nouvelles unités.
 - **Issue de l'hydroélectricité :**
Les gisements de cette filière sont si faibles que les élus ne se sont pas positionnés.

Axes de travail

Comme énoncé précédemment, étant donnée la nature du potentiel des différentes filières sur le territoire, les axes de travail stratégiques concernent uniquement la filière photovoltaïque.

Pour favoriser un fort développement de la filière photovoltaïque, et la création de nombreuses installations, les axes de travail ont été segmentés selon les cibles visées, afin d'offrir un accompagnement adéquat à chacune d'elles. À ces différents axes s'ajoutent évidemment les actions plus générales que la CCT compte mettre en œuvre.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Sensibilisation et communication autour de la filière	<p>La bonne connaissance des énergies renouvelables et plus précisément de la filière photovoltaïque est un préalable à leur développement. Que ce soit par des réunions publiques ou la diffusion d'outils de vulgarisation, ou par la proposition de solutions ambitieuses et durables pour la valorisation du patrimoine public, le champ d'action est vaste et multi partenarial. La sensibilisation doit toucher l'ensemble des acteurs, des élus aux habitants en passant par les porteurs de projets, pour améliorer la connaissance globale de la filière et faciliter la réalisation des projets malgré les diverses contraintes.</p> <p>Par ailleurs, la communication peut aller plus loin encore et cibler l'autoconsommation individuelle, collective, et l'ensemble des dispositifs photovoltaïques plus innovants et donc moins connus et maîtrisés des habitants.</p>	<p>Action 2 – Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique</p> <p>Action 3 – Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable</p> <p>Action 12 – Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public</p> <p>Action 24 – Réaliser une cartographie du potentiel EnR par commune</p>
Valoriser les terrains fonciers les plus porteurs	<p>Les développeurs solaires sont à la recherche en priorité de grands terrains et grandes surfaces pour la réalisation des projets. Ceux-ci, s'ils permettent de valoriser des terrains en friche ou pollués par exemple, sont à privilégier. Ils permettent de réaliser des économies d'échelle, d'augmenter le rendement des installations et d'augmenter rapidement la production d'électricité renouvelable locale.</p>	<p>Action 29 – Identifier et valoriser les grandes toitures et les friches propices au photovoltaïque</p>
Développement sur les grandes toitures	<p>Le territoire, conscient de son potentiel, a décidé d'axer sa stratégie autour des grandes toitures industrielles. Les cibles, si elles restent à identifier précisément, sont nombreuses et offrent généralement des forts potentiels d'autoconsommation. Le territoire pourra entre autres encourager le dialogue entre les porteurs de projet et les entreprises, valoriser les entreprises plus vertueuses, etc.</p>	<p>Action 29 – Identifier et valoriser les grandes toitures et les friches propices au photovoltaïque</p>

<p>Encourager le financement participatif et les nouveaux modes de gouvernance</p>	<p>Le photovoltaïque va se développer largement sur le territoire et l'introduction du financement participatif pour les grosses centrales en projet permet d'augmenter les retombées économiques sur le territoire. Encourager et accompagner la création de collectifs citoyens d'investissement ou rediriger les habitants vers des plateformes de financement participatif peuvent être des actions à envisager pour la communauté de communes. Un travail avec les porteurs de projet pour les encourager à monter des projets en financement participatif peut aussi être étudié.</p>	<p>Action 25 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens</p>
<p>Développer les énergies renouvelables dans un souci de cohérence territoriale</p>	<p>La stratégie de développement de la CCT d'ici à 2050 est principalement basé sur l'accroissement des capacités de production photovoltaïque et de méthanisation. Le territoire doit donc appliquer cette stratégie dans un souci de cohérence territorial, en particulier en favorisant les synergies pour les projets photovoltaïques. Au niveau de l'autoconsommation, l'étude des synergies quant aux consommations des bâtiments pour faire correspondre production et consommation est un axe majeur de développement de la filière.</p> <p>Au niveau multi-filière, une installation en parallèle d'un méthaniseur pourra permettre de couvrir en partie les besoins en énergie du digesteur et d'augmenter la rentabilité de l'installation.</p>	<p>Action 26 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés</p>

4.2 Gaz renouvelable



Le niveau d'ambition choisi pour le vecteur gazier est défini selon les objectifs suivants :

	2026	2030	2050
Production de biogaz annuelle	24 GWh/an	40 GWh/an	120 GWh/an

Enjeux et objectifs

La méthanisation est une filière prioritaire pour la décennie à venir avec un fort soutien attendu et une ambition importante de la région Hauts-de-France (objectif d'être la première région pour le biogaz injecté en Europe en 2030). Le territoire de la CC Thelloise présente des caractéristiques très favorables avec des gisements agricoles très importants ainsi que quelques stations d'épuration disséminées. Par ailleurs le territoire est très bien desservi en gaz avec de nombreuses communes alimentées en gaz, et est traversé en plusieurs points par le réseau de transport. Le cadre est donc favorable au développement d'unités de méthanisation qui pourraient permettre de couvrir presque intégralement les besoins en consommation de gaz du territoire d'ici 2050.

Les élus de la CCT ont posé les objectifs suivants :

- Sensibiliser les habitants ;
- Travailler en groupe de travail pour favoriser l'émergence des projets et leur acceptabilité ;
- Encourager le financement participatif
- Essayer de développer un projet de méthaniseur territorial

L'objectif de production pour le territoire s'élève ainsi à 120 GWh/an en 2050, soit 6 gros méthaniseurs implantés sur la CCT, ou plusieurs unités de taille plus modeste. L'atteinte de cet objectif passe par une articulation autour des axes suivants :

- La communication en amont des projets pour impliquer les habitants dans la démarche, éviter les incompréhensions et désamorcer les conflits potentiels.
- L'implication de l'ensemble des acteurs de la collectivité (agriculteurs, industriels, communes...) pour porter un projet de méthanisation territoriale à l'échelle de la communauté de communes qui puisse permettre de valoriser les gisements de déchets organiques mobilisables.

Cet objectif de 120 GWh/an de production permettrait de couvrir environ 80% des besoins en gaz de la CCT d'ici 2050.

Axes de travail

Les axes de travail choisis visent essentiellement deux dimensions qui sont pleinement de la compétence de la CCT : favoriser l'acceptation des projets d'une part, et d'autre part les inscrire dans une dynamique territoriale.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Encourager le développement de la méthanisation	Pour favoriser le développement de la méthanisation et éviter les conflits lors du lancement de projets, la CCT peut travailler de concert avec les différents acteurs : porteurs de projets, agriculteurs, industriels, élus et habitants. L'animation de réunions d'information et d'échange pourrait permettre de faire émerger plus facilement des projets et de favoriser leur acceptabilité par les habitants, en démystifiant leurs éventuelles idées reçues	Action 28 – Soutenir et accompagner les projets de méthanisation
Encourager le financement participatif et les nouveaux modes de gouvernance	La méthanisation va se développer largement sur le territoire et l'introduction du financement participatif dans les unités nouvellement créées permet à la fois d'augmenter les retombées économiques sur le territoire et de favoriser l'aboutissement des projets en augmentant leur acceptabilité. Encourager et accompagner la création de collectifs citoyens d'investissement ou rediriger les habitants vers des plateformes de financement participatif peuvent être des actions à envisager pour les communautés de communes.	Action 25 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens
Exploiter les synergies et opportunités de développement offerte par la méthanisation	La méthanisation peut être utilisé comme levier pour le développement d'autres filières de production d'énergie renouvelable. Les unités de méthanisation offrent ainsi une surface intéressante pour l'implantation de panneaux photovoltaïques dont l'électricité produite pourra être valorisée sur place directement. La méthanisation peut aussi permettre de regrouper les différents acteurs autour d'un projet commun. Si elle souhaite s'engager dans une démarche territoriale à travers la réalisation d'un méthaniseur territorial, la CCT doit en effet étudier l'ensemble des possibilités de synergies entre déchets verts, résidus agricoles, boues de STEP... pour valoriser au mieux les différents intrants potentiels produits sur le territoire.	Action 26 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés
Diversifier les usages du gaz	Afin de valoriser le biogaz produit localement, bien que le territoire soit déjà bien desservi par le réseau, le bioGNV peut être envisagé en tant qu'usage supplémentaire du biométhane produit.	Action 16 – Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres

4.3 Chaleur renouvelable



Le niveau d'ambition choisi pour la substitution des besoins de chaleur du territoire par une production de chaleur renouvelable est défini selon les objectifs suivants :

	2026	2030	2050
Production de chaleur renouvelable	75 GWh/an	77 GWh/an	89 GWh/an
Dont bois-énergie	72 GWh/an	72 GWh/an	72 GWh/an
Dont géothermie	1 GWh/an	2 GWh/an	7 GWh/an
Dont solaire thermique	2 GWh/an	3 GWh/an	10 GWh/an

Enjeux et objectifs

Les besoins de chaleur représentent une part très importante des consommations énergétiques du territoire. Ils représentent également une part non négligeable des dépenses énergétiques des ménages, ce qui les expose à la précarité énergétique en raison de l'augmentation probable des coûts des différentes énergies. Le territoire cherche ainsi à valoriser ses atouts pour diminuer sa dépendance aux énergies fossiles et augmenter son autonomie énergétique.

- Concernant la **biomasse énergie**, qui comprend l'énergie issue de la valorisation énergétique du bois, du lin, voire d'autres matières (comme le miscanthus), le niveau d'ambition choisi atteint 72 GWh/an.

Ce choix s'appuie sur le volet des consommations d'énergie issue de bois-énergie, et l'objectif est donc de conserver le même niveau de consommation de bois-énergie d'ici à 2050. Plusieurs enjeux et tendances liés à cette filière sont à considérer et expliquent cet objectif :

- La **réduction des besoins en chaleur** qui accompagne la rénovation énergétique des bâtiments entraîne à l'horizon 2050 une baisse des consommations d'énergie par le biais de la biomasse-énergie. Sans oublier le remplacement des systèmes de chauffage peu performants au bois, pour des équipements moins énergivores. Cette réduction des consommations serait de l'ordre de 30 GWh annuel en moins, à nombre d'équivalent-logements desservis identique.
- Cependant, il convient de prendre en compte une **dynamique de substitution par la biomasse des systèmes de chauffage au fioul**. Cela permet donc de conserver un chiffre global à 2050, cohérent pour la consommation et la production de bois sur le territoire. C'est ainsi environ 3 000 équivalents-logements supplémentaires qui seraient raccordés d'ici 2050.
- Par ailleurs, la **production potentielle locale de biomasse-énergie** sur le territoire a été estimée (dans la phase 2 de perspectives) à environ 70 GWh/an pour 2050. De plus, ces estimations prennent difficilement en compte l'ensemble des bois de jardins et des bois privés qui représentent un gisement potentiellement important. La CCT a ainsi pour objectif de faire en sorte de **valoriser une grande partie de ce bois directement sur le territoire**. Pour ce faire, l'engagement de la Communauté de Communes doit se faire à tous les niveaux : mobilisation de l'ensemble des propriétaires forestiers, mise en place de chaufferies collectives alimentant des réseaux techniques ou des micro-réseaux de chaleur, création d'un label de production locale du bois, etc. En suivi cette feuille de route, la production locale de bois pourrait ainsi couvrir la quasi-totalité des besoins en consommation.

⇒ L'objectif est donc pour le territoire de s'affranchir de la dépendance aux importations de combustibles et d'ici 2050 de pallier la majorité des besoins du secteur résidentiel et tertiaire.

- Concernant la **géothermie**, le niveau d'ambition choisi atteint **7 GWh/an**.

L'objectif stratégique validé par les élus de la CCT est assez ambitieux au regard du faible développement de la géothermie, aussi bien à l'échelle locale que nationale. Le territoire devra donc porter des actions de communication et d'exemplarité pour promouvoir cette filière encore méconnue des habitants.

À l'horizon 2050, cet objectif de 7 GWh/an représente environ 700 équivalents-logements chauffés à la géothermie, objectif qui pourra être atteint en cas de développement de réseaux techniques fonctionnant à la géothermie ou de mise en commun des coûts de forages pour favoriser le déploiement de la filière, ou en comptant sur les habitations neuves pour que la filière se développe.

- Concernant le **solaire thermique**, le niveau d'ambition choisi atteint **10 GWh/an**.

L'objectif stratégique fixé par les élus de la CCT porte sur l'exploitation et la valorisation d'une part importante du gisement. Cela implique de couvrir la majorité des bâtiments avec de forts besoins en ECS (EHPAD, hôpitaux, restaurants, etc.) de panneaux solaires thermiques, ainsi que d'inciter fortement à la pose de panneaux sur les logements neufs.

À l'horizon 2050, cet **objectif solaire thermique de 10 GWh/an équivaldra à la pose d'environ 45 000 m² de panneaux**, soit un rythme de 1500 m² de panneaux / an.

- Concernant les **réseaux de chaleur**, la phase d'évaluation du potentiel de création de réseau de chaleur sur le territoire a permis d'établir que le territoire ne disposait pas de densité de population suffisante pour permettre la mise en place d'un réseau. Toutefois, la mise en place d'un réseau technique n'est pas à exclure au regard des ambitions sur la géothermie et le solaire thermique affichés par le territoire.
- À NOTER : Concernant la production de chaleur émanant des installations de **méthanisation en cogénération**, **il n'y a pas eu de positionnement spécifique des élus sur cette technologie**. Les objectifs de production de méthanisation pourront se décliner dans ces deux types de valorisation, bien que l'injection du biométhane sur les réseaux soit a priori privilégiée, ce qui fera évoluer les résultats à terme.

Axes de travail

Les axes de travail choisis visent essentiellement des dimensions qui sont pleinement de la compétence de la CCT : communiquer sur les filières peu connues du public pour dynamiser ces filières et approfondir l'étude des projets potentiels de valorisation de chaleur renouvelable.

Axe de travail	Description	Fiches du plan d'action
Communiquer efficacement autour des filières innovantes	Les collectivités ont un rôle à jouer dans la communication et la propagation d'informations auprès des habitants, entreprises et élus. Cette communication peut s'articuler autour d'ateliers, de conférences, de visites de sites, etc. et se doit d'être bilatérale afin de se nourrir des retours d'expérience sur le territoire sans subir les aléas du bouche-à-oreille. Cette communication peut permettre à terme de faire émerger largement les filières du solaire thermique et de la géothermie. En particulier, une communication efficace sur les aides financières à disposition des habitants et porteurs de projet pour les inciter à se lancer semblerait appropriée.	
Encourager le financement participatif et les nouveaux modes de gouvernance	Bien que le financement participatif soit encore peu répandu pour les projets de chaleur renouvelable, des réseaux de chaleur et des chaufferies collectives comprenant une part de financement participatif ont déjà vu le jour. Les communautés de communes ont ici aussi un rôle à jouer auprès des citoyens pour faciliter la mise en place de ce financement.	Action 25 – Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens
Elaborer une stratégie territoriale cohérente	De la même manière que pour les projets photovoltaïques et de méthanisation, la mise en place de projet de chaleur renouvelable nécessite une réflexion au préalable pour répondre au mieux et à moindre coût aux besoins de consommation de chaleur. La mise en place de réseaux techniques sur des bâtiments communaux ou la mise en commun des besoins de consommation pour bénéficier d'économies d'échelle sont autant de points qui permettent de profiter des synergies existantes, entre les bâtiments et entre les moyens de production, pour accélérer la transition énergétique du territoire.	Action 26 – Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés

<p>Evaluer précisément ressources et cibles</p>	<p>L'étude de planification énergétique a permis d'évaluer de manière statistique les gisements et potentiels existants sur le territoire afin d'élaborer une stratégie territoriale cohérente. Afin de mettre en place cette stratégie, la CCT doit désormais affiner ces évaluations pour pouvoir cibler exactement les bâtiments propices à la réalisation de projets. Qu'il s'agisse du solaire thermique, de la géothermie ou de la biomasse, des outils (ex : cadastre) peuvent être mis en place pour ce faire afin de faciliter la réalisation des objectifs fixés.</p>	<p>Action 27 – Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local</p>
<p>Valoriser durablement les ressources locales du territoires</p>	<p>Les ressources qui ont été identifiées sont notamment le bois-énergie, pour lequel de nouveaux projets doivent être soutenus, la géothermie, plus novatrice, et le solaire thermique. Pour le bois-énergie, l'enjeu principal est l'exploitation durable des forêts et bois privés, tandis que pour la géothermie et le solaire thermique l'enjeu réside dans l'évaluation précise des cibles prioritaires pour exploiter le gisement au mieux.</p>	<p>Action 27 – Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local</p>
<p>Avoir un parc de bâtiments publics exemplaires</p>	<p>De nombreuses opportunités ont été identifiées sur le parc bâti public avec des rénovations à venir ou des équipements de chauffage devant être changés. Ces opportunités doivent être saisies sans exception pour faire des instances publiques des acteurs exemplaires de la transition énergétique. A l'horizon 2050, le territoire cherche ainsi à maximiser la part de consommation de chaleur des bâtiments communautaires issue d'énergie renouvelable.</p>	<p>Action 11 – Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics</p>


















5. Plan d'actions

Le plan d'actions regroupe les différentes fiches actions qui décrivent les projets à mettre en place sur le territoire sur un horizon 2020-2026, afin d'amorcer la transition énergétique locale et amplifier les actions qui ont déjà été mises en œuvre.

Ce plan d'actions a été co-construit avec les acteurs locaux (élus, entreprises, associations, institutions...) lors des ateliers de concertation organisés dans le cadre de l'EPE :

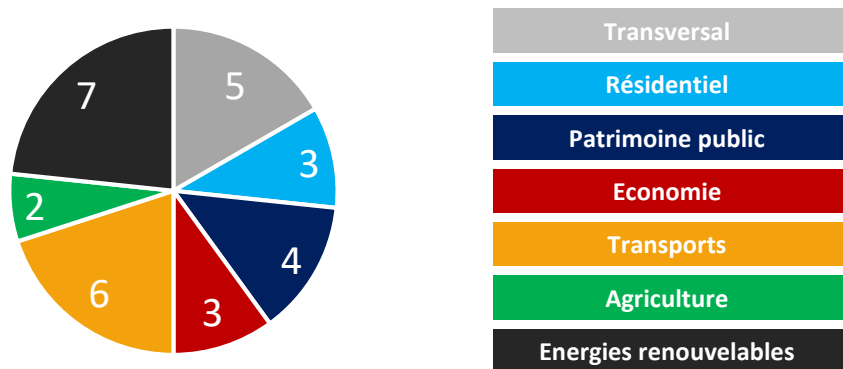
- De nombreux partenaires ont ainsi pu être identifiés pour chaque action, ainsi que les acteurs qui restent encore à mobiliser à l'avenir ;
- Chaque fiche a aussi fait l'objet d'une estimation du besoin en ressources humaines et financières, et en parallèle d'un recensement des aides financières à solliciter ;
- Chaque action a été phasée dans le temps sur la période 2020-2026, avec certaines actions se prolongeant après cette date.

Les fiches actions ont été regroupées au sein de nouvelles catégories (par rapport à l'organisation thématique utilisée jusqu'alors au cours de l'étude), afin de mieux cibler l'action spécifique de chaque acteur et surtout de la collectivité :

Thématiques utilisées jusqu'à présent	Nouvelles thématiques utilisées dans le plan d'action
-	 Actions transversales
 Résidentiel	 Résidentiel
 Tertiaire public	 Patrimoine public
 Tertiaire privé	 Economie
 Industrie	
 Mobilité	 Transports
 Fret	
 Agriculture	 Agriculture
 Electricité renouvelable	 Energies renouvelables
 Gaz renouvelable	
 Chaleur renouvelable	

Le plan d'action de l'EPE de la CC Thelloise se compose de 30 actions qui ont vocation à répondre aux orientations définies dans le cadre de la stratégie. Ces actions se répartissent ainsi suivant les thématiques abordées :

Tableau 4 : Répartition sectorielle des actions du plan



Actions par thématique et enjeux auxquels elles répondent :

Thématiques	Enjeux	Actions
Actions transversales	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les acteurs - Sensibiliser les habitants - Viser l'exemplarité des collectivités sur leur fonctionnement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs 2. Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique 3. Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable 4. Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique 5. Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance des enjeux de rénovation - Sensibiliser l'ensemble des publics à la sobriété énergétique - Renforcer l'accompagnement technique des ménages dans leur rénovation - Améliorer l'accès des ménages au dispositifs de financement - Structurer localement la filière économique de la rénovation 	<ol style="list-style-type: none"> 6. Former les habitants aux écogestes 7. Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat 8. Soutenir l'auto-rénovation des logements
Patrimoine public	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les décideurs à la sobriété énergétique - Viser l'exemplarité des collectivités sur leur patrimoine bâti et l'éclairage public - Renforcer l'accompagnement technique des collectivités dans leur rénovation - Structurer localement la filière économique de la rénovation - Impulser le développement des EnR par des installations sur le patrimoine public 	<ol style="list-style-type: none"> 9. Mettre à jour le diagnostic énergétique du patrimoine communal 10. Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine intercommunal 11. Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics 12. Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public

Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les entreprises et leurs agents à la sobriété énergétique - Encourager les industries à valoriser les ressources locales (matériaux et EnR) - Mettre en œuvre des démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) 	<ul style="list-style-type: none"> 13. Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écogestes 14. Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations 15. Déployer une démarche de type EIR avec les entreprises du territoire
Transports	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le besoin de transports motorisés (et limiter l'étalement urbain) - Développer l'usage des modes actifs (vélos, marche, etc.) - Favoriser le développement du covoiturage - Favoriser le développement des transports en commun - Encourager le développement de nouvelles énergies pour la mobilité 	<ul style="list-style-type: none"> 16. Soutenir et faciliter le passage vers motorisations propres 17. Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices 18. Accompagner le déploiement des plans de déplacements (PDA, PDE et PDIE) 19. Accompagner le développement des pôles et services de proximité 20. Encourager le développement du télétravail et des tiers-lieux 21. Favoriser les pratiques de consommations plus locales
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles - Favoriser les EnR dans les exploitations agricoles - Accompagner les changements de consommations alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> 22. Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles 23. Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les porteurs de projet et faciliter la mise en œuvre des projets - Favoriser l'économie locale, pour les entreprises et les habitants - Identifier les besoins et les potentiels de manière plus fine - Mutualiser les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> 24. Réaliser une cartographie du potentiel EnR par commune 25. Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens 26. Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés 27. Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique locale 28. Soutenir et accompagner les projets de méthanisation 29. Identifier et valoriser les grandes toitures et les friches propices au photovoltaïque 30. Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine



1

Piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 32%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 4,2.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Porter et piloter l'EPE / le PCAET :

Portage politique global : Président et Vice-Président délégué à la transition énergétique.

Coordination et animation transversale : DGS, DST et chef de projet EPE/PCAET.

Portage politique et pilotage technique : autres Vice-Présidents et services de l'EPCI.

Comité technique interne 6 fois par an.

Comité de Pilotage avec les élus 2 fois par an.

2. Communiquer sur la démarche et mobiliser les acteurs locaux :

Créer et utiliser un visuel EPE/PCAET afin d'identifier les supports concernant des thématiques liées.

Instaurer un "Club" EPE/PCAET comprenant notamment des porteurs d'actions EPE/PCAET, un panel citoyen, des partenaires institutionnels et techniques, etc.

Réunir le "Club" EPE/PCAET 1 à 2 fois par an.

3. Déployer les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de l'EPE/PCAET :

Allouer un budget annuel dédié aux actions de l'EPE/PCAET et intégrer les dépenses d'investissement dans le PPI.

Mettre en place une veille sur les subventions et appels à projets, permettant de faciliter la mise en oeuvre des projets de transition énergétique et écologique.

4. Assurer le suivi et l'évaluation de l'étude :

Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation régulier de l'EPE/PCAET, reposant notamment sur l'outil "PROSPER".

Communiquer régulièrement auprès du public sur les résultats obtenus.

Participer activement au réseau des territoires en PCAET du département de l'Oise.

MONTAGE DE L'ACTION

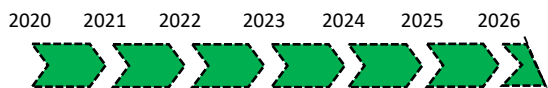
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Services de l'EPCI
- Communes
- SE60
- Porteurs d'actions
- Partenaires institutionnels

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Changement des habitudes de travail
- Développement de compétences nouvelles
- Essoufflement de la dynamique
- Mobilisation insuffisante des acteurs du territoire

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Charges de personnel
50.000 €/an

MOYENS HUMAINS

- 1 chargé de mission PCAET
- + Mobilisation des ressources de l'EPCI (communication notamment)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

- Pourcentage de réalisation du plan d'action EPE/PCAET [%]
- Nombre de réunions techniques et politiques
- "Club" EPE/PCAET créé
- Ratio participants au "Club" EPE/PCAET par rapport aux invités [%]

OBJECTIFS 2026

100

Oui / non

COMMENTAIRES



2 Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 32%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 4,2.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Apporter de l'information aux élus et agents des collectivités

Afin que les élus et agents deviennent des relais de la transition énergétique et aient les informations nécessaires pour répondre aux questions des administrés, il est nécessaire de :

- Leur faire prendre connaissance et conscience des enjeux de la transition énergétique et écologique,
- Leur fournir une information claire et simple sur différents thèmes (ordres de grandeur d'installations photovoltaïques, relais vers les partenaires de la rénovation énergétique...).

Si les actions d'efficacité énergétique sont indispensables pour réduire les consommations à terme, le changement des comportements et la sobriété ont eux aussi un réel impact sur la transition énergétique. Concernant la gestion interne des collectivités, des agents "ambassadeurs relais" pourront être formés plus précisément aux éco-gestes au bureau et seront chargés de diffuser les bonnes pratiques.

Un guide pratique pourra être diffusé pour lever la résistance au changement, et un challenge interne organisé lors de la semaine du développement durable.

Une intervention en conseil municipal par le/la chargé(e) de mission PCAET sera éventuellement à envisager pour tenir informées de la démarche de transition énergétique les communes du territoire.

2. Nommer des référents "énergie-habitat"

Les collectivités sont souvent la porte d'entrée des citoyens pour toutes les questions relatives à la vie quotidienne.

La nomination de référents "énergie-habitat" dans les communes, que ce soit un élu ou un agent, permettrait d'apporter un premier niveau de réponse à ces citoyens, avant de les orienter vers les partenaires adaptés pour les accompagner sur un sujet spécifique (par exemple : relais vers l'Espace Info Energie pour la rénovation énergétique).

Ces référents seront formés avec l'appui des structures partenaires du territoire (ADIL60, SE60...). En outre, des visites spécifiques pourront également être organisées afin de traiter de manière plus approfondie les projets photovoltaïques, de méthanisation, ou même de rénovation énergétique.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

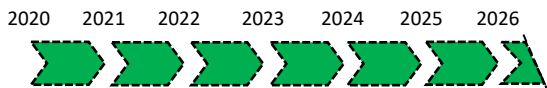
EPCI

PARTENAIRES

- Communes : diffusion, animation, mutualisation
- SE60 : informations et formation
- CERDD : ressources documentaires

- ADEME : informations et formation
- ADIL60 : formation des référents

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Campagne de communication : prévoir environ 2.000€/an
- Formation d'"ambassadeurs" : prévoir entre 500€ et 1.000€/jour de formation

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - Structuration de la démarche et coordination
- Partenaires : 1 demi-journée/mois - Formation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'employés formés

Nombre d'élus formés

Nomination de référents "énergie-habitat"

Nombre de référents "énergie-habitat"

OBJECTIFS 2026

Oui / non



COMMENTAIRES





3

Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 32%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 4,2.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des habitants est primordiale pour lancer une démarche de transition énergétique et écologique sur le territoire. En effet, les enjeux relatifs au dérèglement climatique sont encore méconnus et mobilisent peu. Le changement des comportements, nécessaire à la réduction de l'empreinte carbone humaine, passera par une meilleure maîtrise du sujet par l'ensemble de la population.

Mettre en oeuvre un plan de communication sur la démarche PCAET

La collectivité doit établir un plan de communication spécifique climat-air-énergie et le mettre à jour régulièrement. Ce plan permet de fixer des objectifs, de distribuer les rôles de chacun et surtout planifier les actions de communication qui seront conduites, par cibles spécifiques et par média.

La communication mise en oeuvre par la collectivité doit viser à inciter les citoyens à des comportements et à une consommation éco-responsables. Elle doit également s'appuyer sur les relais locaux (élus, associations...) qui peuvent aider les habitants à évoluer et agir davantage en faveur du climat (sortes d'"ambassadeurs du développement durable").



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

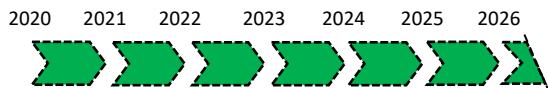
EPCI

PARTENAIRES

- EIE, SE60, acteurs locaux suivant les thématiques, Ambassadeurs DD : participation aux événements
- ADEME : ressources documentaires

- Asso environnementales : informations et organisation d'événements
- Autres asso locales : organisation d'événements

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation à ajuster selon la stratégie choisie :
- Campagne de communication : prévoir environ 15.000€/an

MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :
- EPCI : 1 jour/mois - communication
- Partenaires : 1 jour/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de publications relatives au développement durable
- Nombre de relais locaux mobilisés par rapport à ceux identifiés

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





4

Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 32%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 4,2.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Scolaires

DESCRIPTION DE L'ACTION

La sensibilisation des jeunes générations aux enjeux de transition énergétique est cruciale, car elles seront à la fois les premières victimes du dérèglement climatique à l'oeuvre, et les acteurs de demain. De plus, il est avéré que les enfants ont un fort poids dans la sensibilisation de leurs parents au changement. Ainsi, le milieu scolaire s'avère un lieu de mobilisation, au travers de l'éducation à l'environnement.

1. Sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique de manière globale

Malgré la promotion du développement durable comme thème fort de l'Education Nationale, force est de constater que les enseignants manquent de supports et de matière pour parler de transition énergétique.

La mise en place d'un lieu de sensibilisation et d'information, tel que la "Maison de l'énergie" développée par le Syndicat d'Energie du Calvados, est un formidable levier d'information, récoltant un succès à la hauteur des trésors de pédagogie et de sensibilisation qui y sont déployés (pour les scolaires et tous les publics).

Que ce soit sur les éco-gestes ou les possibilités d'actions pouvant parler aux jeunes publics, la sensibilisation doit passer par une mise en pratique concrète, seule capable de rendre les possibilités d'action tangibles.

2. Sensibiliser aux enjeux de mobilité durable et de réduction des consommations liées aux déplacements

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via la mise en place de pédibus/vélobus :

La mise en place d'un pédibus/vélobus nécessite plusieurs pré-réquis : une équipe motivée (au delà de l'élus initiateur, des parents doivent s'impliquer), des acteurs mobilisés pour faire connaître le principe, un diagnostic des déplacements via une enquête, une organisation claire (définition des lignes et accompagnement structuré juridiquement - ex: "Réseau Mille Pattes"), un lancement par étapes pour pérenniser le dispositif après ajustement.

- Informer et sensibiliser le public scolaire aux enjeux de la mobilité via l'organisation d'événements comme le challenge mobilité scolaire : Le challenge mobilité scolaire vise à faire découvrir au moins une fois dans l'année un mode de déplacement alternatif à la voiture aux parents et aux enfants. Organisé par la Région Hauts-de-France, la participation au challenge est possible pour toutes les écoles élémentaires de la région, et récompense la classe la plus écomobile et celle ayant réalisé la plus belle progression.

PILOTE

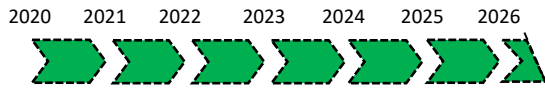
EPCI / communes dans un 1er temps puis asso ou parents d'élèves

PARTENAIRES

- Etablissements scolaires, Education nationale (inspection académique), éco-délégués, partenaires dédiés : informations

- Asso dédiées (Réseau Mille Pattes, Marchons vers l'école...) : support juridique, documentation

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Besoin de parents volontaires motivés pour porter les projets de mobilité

ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon l'intensité de la mobilisation

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 jour/mois - coordination
- Partenaires : Variable selon l'intensité de la mobilisation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de sorties scolaires à visée "Transition énergétique"
Nombre de lignes de pédibus opérationnelles
Nombre de classes ou enfants sensibilisés/ participant au challenge mobilité
Nombre d'élèves ayant changé pour un mode actif de transport

OBJECTIFS 2026

Lien vers le réseau Milles Pattes : <http://www.reseaumillepattes.org/>
Lien vers le challenge mobilité scolaire : <https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/>



5 Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Fournir une réponse locale appropriée aux enjeux du dérèglement climatique et de l'augmentation du coût des énergies.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Objectifs énergétiques pour 2050
- Diminuer les consommations énergétiques du territoire de 32%,
- Multiplier la production d'énergies renouvelables par 4,2.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Aménageurs, promoteurs, bureaux d'études

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Intégrer le développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme :

Afin de prendre en compte les problématiques du développement durable et de la transition énergétique, des prescriptions et recommandations favorables aux enjeux énergie et climat doivent être inscrites dans les documents d'urbanisme, en particulier le SCoT et le PLU(i-h).

Cela peut être réalisé par la mise en place d'un volet énergétique ou encore via l'intégration des orientations, indicateurs et objectifs de l'étude de planification énergétique dans les documents d'urbanisme, là où cela est pertinent : forme urbaine, mixité fonctionnelle, mixité d'usages, adaptation au dérèglement climatique, bioclimatisme, performances énergétiques, réglementations sur l'installations d'énergies renouvelables, stationnement et déplacements doux...

2. Garantir la prise en compte de l'environnement dans tous les nouveaux projets d'aménagement

La prise en compte des principes du développement durable en amont des projets d'aménagement peut passer par l'élaboration d'un référentiel ou d'une charte d'aménagement durable (AD).

Cela a pour but de structurer la construction des projets (via notamment l'évaluation objective du projet sur des critères environnementaux) et de faciliter le dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet.

Au delà des aspects techniques, cela permet la mise en place d'une gouvernance qui intègre les dimensions environnementales pour tous les projets d'aménagement et d'infrastructure.

Ce type de référentiel conduira les collectivités et les prestataires à dimensionner les projets suivant leur impact carbone et environnemental (par le biais des appels d'offres, cctp et contraintes aux fournisseurs).

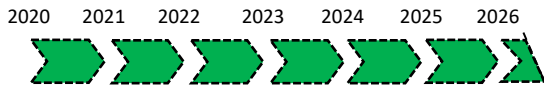
PILOTE

EPCI / communes

PARTENAIRES

- Aménageurs, promoteurs : travaux
- Experts du domaine public (DDT, EPFLO, agence d'urbanisme...) : conseil pour la rédaction des documents

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Empilement des documents d'urbanisme
Attention à une trop grande rigidité de la charte

ESTIMATION BUDGETAIRE

Construction et déploiement d'un référentiel / d'une charte AD :

- Coût d'investissement : env. 50.000 €
- Coût de fonctionnement (hors temps humain) : env. 5.000 €/an

MOYENS HUMAINS

EPCI : En fonction des compétences internes et des études liées à venir

- 1 chargé de mission SCoT (documents d'urbanisme)
- 1 chargé de mission urbanisme (projets d'aménagement)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de prescriptions des PLU favorables aux enjeux énergie-climat
- Nombre de recommandations SCoT favorables aux enjeux énergie-climat
- Rédaction d'un référentiel ou d'une charte d'aménagement durable
- Part des projets utilisant le référentiel / la charte d'aménagement durable [%]

OBJECTIFS 2026

Oui / non

100

« Le règlement [du PLU] peut définir des secteurs dans lesquels il impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées qu'il définit. A ce titre, il peut imposer une production minimale d'énergie renouvelable, le cas échéant, en fonction des caractéristiques du projet et de la consommation des sites concernés. [...] » (Article L151-21 du code de l'urbanisme)



6 Former les habitants aux éco-gestes



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 1 950 €/an,
- 20% des ménages en précarité énergétique,
- 42% de logements très énergivores (étiq. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
 - 77% des logements collectifs, dont 12% en BBC,
 - 93% des logements HLM, dont 79% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les éco-gestes sont le **premier niveau d'action pour diminuer efficacement les consommations d'énergie** (et d'eau) des logements. Pour le particulier, cela représente une manière de diminuer ses factures, tout en diminuant son impact sur l'environnement. L'intérêt économique rejoint l'intérêt écologique, offrant une porte d'entrée pour l'information sur les enjeux énergétiques et pour la sensibilisation au dérèglement climatique.

La formation des habitants peut prendre différentes formes :

- L'**organisation d'évènements festifs et ludiques**, qui peuvent éveiller la curiosité et l'intérêt de publics non sensibilisés, et permettre de passer des messages de sensibilisation, sans que ce soit le thème premier de la manifestation.
- Les **balades thermiques**, réalisées en soirée ou tôt le matin avec une caméra infrarouge, sont un excellent moyen de montrer aux habitants d'un quartier la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique.
- Le **défi "Famille à Energie Positive"**, challenge autour de la diminution des factures, vise à modifier les comportements du quotidien.

A partir d'un plan de communication ambitieux pour démarcher les familles, le défi comprend un important volet d'accompagnement (sont présentées les actions et comportements permettant des réductions concrètes de consommation d'énergie). L'organisation de réunions d'information dans chaque commune permet d'associer les collectivités à la démarche et d'animer le dispositif sur le territoire (réunions de lancement, bilans, évènement de clôture).

- Les **retours d'expérience et visites de rénovations exemplaires** restent un moyen de concrétiser les actions possibles et facilitent les échanges entre celui qui a fait, et ceux qui veulent se lancer.

Cette action doit s'articuler avec les opérations de sensibilisation déjà menées par les Espaces Info Energie (EIE), dont c'est une des missions fondatrices (conférences, animations grâce à un "Bus Energie", ...). Ces partenaires territorialisés sont à la disposition des territoires pour travailler à des programmes d'actions spécifiques.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

EPCI, Communes

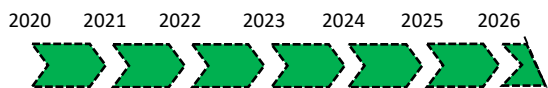
PARTENAIRES

- EIE, asso environnementales : informations et formation

- ADEME : ressources documentaires

- CLER : défi "Famille à Energie Positive"

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les moyens prévus, l'organisation des évènements, les moyens et supports de communication, le temps de démarchage...

MOYENS HUMAINS

A ajuster selon la stratégie choisie :
EPCI et Partenaires (selon répartition des missions) :
env. 4 jours/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions de sensibilisation (balades thermiques, visites...) organisées

Défi "Famille à Energie Positive" mis en place

Nombre de ménages participants au défi

Economies d'énergie réalisées par ces ménages [MWh]

OBJECTIFS 2026

Oui / non



COMMENTAIRES





7 Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 1 950 €/an,
- 20% des ménages en précarité énergétique,
- 42% de logements très énergivores (étiqu. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
 - 77% des logements collectifs, dont 12% en BBC,
 - 93% des logements HLM, dont 79% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le "guichet unique de l'habitat" porte intrinsèquement le souhait de regrouper les réponses aux questions autour de la thématique résidentielle, en répondant au besoin d'un "tiers de confiance" exprimé par les habitants à l'heure actuelle. Il a pour but de **structurer et d'animer la dynamique de rénovation** sur le territoire, en **favorisant le transfert d'information vers les habitants** (enjeux énergétiques et climatiques, impacts des éco-gestes, aides et financement possibles...), ainsi que **la structuration de la filière professionnelle** (émergence de groupements d'artisans locaux et formation à destination de ces derniers).

L'accompagnement est pensé en proximité, indépendant et neutre, avec l'objectif de faciliter le passage à l'acte par des conseils techniques personnalisés : conception du projet, compréhension des devis, montage du plan de financement.

Le guichet unique est ainsi pensé en **étroit partenariat avec les acteurs de la rénovation en place**, tels que les EIE et le SPEE. L'orientation vers ce Service Public de l'Efficacité Énergétique, qui propose une offre de service intégrée (volets techniques, administratif et financier) adaptée aux situations particulières, apporte une force opérationnelle à l'action du guichet. L'idée est de réussir à lever les différents blocages (financiers, juridiques, compétences) des projets de rénovation, dans le sens d'une réelle massification.

Les **objectifs portés par le guichet unique** sont multiples :

- Créer une dynamique locale en faveur de la rénovation énergétique globale de l'habitat privé, en amplifiant les actions existantes et les synergies entre les différents acteurs (publics et privés), pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire, en cohérence avec les objectifs nationaux,
- Stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte (accompagnement technique, financier et administratif, information et sensibilisation),
- Contribuer à la structuration de l'offre des professionnels du bâtiment et à leur qualification dans le cadre du déploiement du label RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et du développement des matériaux bio-sourcés,
- Intégrer dans le fonctionnement de cette plateforme la prise en compte systématique du dérèglement climatique : augmentation des températures estivales (bioclimatisme), énergies renouvelables et mix énergétiques, éco-matériaux...
- Sensibiliser et impliquer les professionnels de l'immobilier (agences immobilières, architectes, notaires...),
- Engager le secteur bancaire, et mobiliser les financements publics et les mécanismes de marché (CEE notamment) pour proposer une offre de financement adéquate,
- Repérer et accompagner les publics confrontés à une situation de précarité énergétique (éventuellement via un SLIME, intégré au guichet unique).

PILOTE

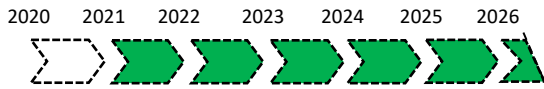
EPCI

PARTENAIRES

- EIE, SPEE : accompagnement des ménages

- Organisations pro du bâtiment (CAPEB, FFB...) : aide à la structuration de la dynamique

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Articulation avec les autres structures existantes
Complexité des dossiers de demande d'aide.
Mobilisation des professionnels locaux.

ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les missions confiées à la plateforme :

- Coût d'un ETP : 50.000 €/an
- Coût de communication : >5.000€/an

MOYENS HUMAINS

- EPCI : A minima 1 ETP.
- Des ETP supplémentaires sont à prévoir en fonction des missions affectées au guichet
- Partenaires : 1 ETP réparti entre les structures.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds européens (LEADER, ELENA, FEDER), co-financement de la région et de l'ADEME (programme SARE), financements privés (particuliers, professionnels, CEE...)

INDICATEURS DE SUIVI

- Création du guichet unique de l'habitat
- Nombre de ménages entrés en contact avec le guichet unique
- Taux de passage à l'acte des personnes ayant été conseillées [%]
- Montant total des travaux engagés [€]
- Economies d'énergie totales réalisées grâce aux travaux [MWh]

OBJECTIFS 2026

Oui / non

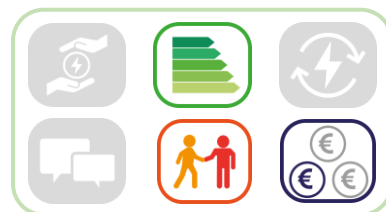
Les étapes de mise en oeuvre du guichet unique de l'habitat sont les suivantes :

- Lancer une réflexion partenariale avec un Comité de pilotage dédié et un objectif d'accompagnement annuel,
- Créer les conditions de réussite du guichet unique : recrutement d'un animateur (1 ETP), ouverture au public...
- Prévoir un plan de communication adapté et une animation locale transversale avec tous les partenaires.



8

Soutenir l'auto-rénovation des logements



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 1er poste de consommation,
- Facture énergétique moyenne des ménages pour leur logement : 1 950 €/an,
- 20% des ménages en précarité énergétique,
- 42% de logements très énergivores (étiqu. E F G).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation des logements :
- 85% des maisons individuelles, dont 41% en BBC,
 - 77% des logements collectifs, dont 12% en BBC,
 - 93% des logements HLM, dont 79% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'auto-rénovation consiste en la réalisation par les particuliers, de travaux de rénovation sur leur habitation. Le développement de l'auto-rénovation accompagnée (ARA) est possible via la mise à disposition d'une aide technique, matérielle, administrative et parfois financière aux habitants du territoire, éventuellement ciblée sur les ménages les plus modestes, pour leur permettre de réaliser leurs travaux d'amélioration de leur logement. Cet accompagnement peut s'intégrer dans le cadre des missions du guichet unique de l'habitat.

L'ARA peut constituer un **volet d'un programme d'aides local** (OPAH ou PIG).

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

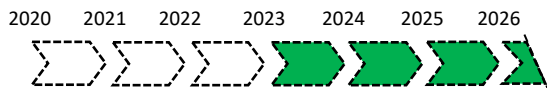
EPCI (éventuellement via le guichet unique)

PARTENAIRES

- Asso expertes (Ateliers de la Bergerette, Compagnons Bâisseurs...) : organisation de formations
- Structures ESS : relais et mise en relation

- EIE : conseils et recommandations, contacts fournisseurs
- SPEE : accompagnement via le Picardie Pass Renovation

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé, mais comprenant :

- Coût humain
- Coût matériel éventuel pour les formations techniques

MOYENS HUMAINS

EPCI (à travers le guichet unique) et/ou Partenaires :
Variable selon le degré de suivi souhaité par l'EPCI

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de personnes formées à l'auto-rénovation

Nombre de chantiers suivis [guichet unique] avec une part d'auto-rénovation

OBJECTIFS 2026

COMMENTAIRES



9 Mettre à jour le diagnostic énergétique du patrimoine intercommunal



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 4% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation du bâti public :
- 75% du parc de bâtiments d'enseignement et d'administration, dont 40% en BBC,
 - 73% des autres bâtiments, dont 32% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Optimiser les performances énergétiques de leur patrimoine est devenu indispensable pour les collectivités, à la fois pour contribuer aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre mais également pour réduire les dépenses de fonctionnement dans un contexte budgétaire contraint, où il est faussement bienvenu de reporter des investissements nécessaires (renouvellement chaudière...).

1. Effectuer un état des lieux des bâtiments publics :

Préalable indispensable à toute démarche de transition énergétique, le diagnostic du patrimoine intercommunal **étudie chaque bâtiment en matière de caractéristiques techniques, de consommation d'énergie et de potentiels d'énergies renouvelables**. Les scénarios et préconisations de travaux découlant de l'état des lieux initial de chaque bâtiment donnent aux décideurs toutes les clés pour mener une rénovation performante, aux coûts anticipés et au temps de retour sur investissement maîtrisé.

L'articulation entre temps de retour sur investissement et échelonnement des dépenses permet aux collectivités de **dépasser une vision à court terme** et guidée par la résolution d'incidents (pannes, vétusté, obsolescence, etc.), pour bâtir une réflexion globale sur les rénovations nécessaires et articuler les projets entre eux.

2. Elaborer un document cadre de stratégie :

Ainsi, une fois l'audit énergétique des bâtiments réalisé, les décideurs sont en capacité d'élaborer la stratégie de long terme de la rénovation du patrimoine, au travers d'un programme détaillé.

L'analyse des résultats de l'audit énergétique, portant une attention particulière à la rentabilité des différents postes de travaux, offre la possibilité de répartir des travaux sur plusieurs années et de financer certains travaux avec les économies générées par d'autres (dégager des fonds dans un premier temps (économies de fonctionnement, factures allégées...) pour financer d'autres travaux au temps de retour sur investissement plus long).

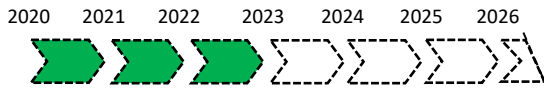
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- SE60 ou Bureaux d'études : réalisation du diagnostic

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Etudes (diagnostic) :

- Gratuit en cas de transfert de la compétence MDE-EnR au SE60
- Compter 300 €/bâtiment en cas de réalisation par un bureau d'études

MOYENS HUMAINS

- EPCI : suivi des études et temps de construction de la stratégie

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

INDICATEURS DE SUIVI

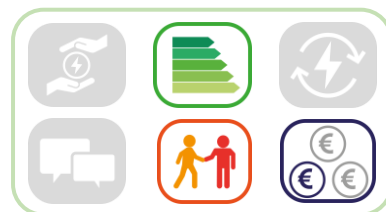
Part des bâtiments publics ayant été diagnostiqués [%]

Surface à rénover dans le plan pluriannuel [m²]

OBJECTIFS 2026



10 Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine intercommunal



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 4% des consommations énergétiques, mais bâti très énergivore,
- Poids des factures sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Objectifs 2050 de rénovation du bâti public :
- 75% du parc de bâtiments d'enseignement et d'administration, dont 40% en BBC,
 - 73% des autres bâtiments, dont 32% en BBC.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le passage à l'acte opérationnel des stratégies intercommunales peut être facilité au travers de deux actions :

1. Fournir un appui technique aux collectivités sur leurs projets :

Les collectivités ont de nombreux projets à conduire pour atteindre les objectifs fixés dans la démarche de transition énergétique et écologique du territoire. Toutefois, elles manquent parfois d'ingénierie en interne pour leur permettre de bien définir les projets et les mener à terme.

Le Syndicat d'Énergie de l'Oise se propose d'accompagner les projets des collectivités en matière de rénovation énergétique, d'éclairage public, de mobilité durable et également de production d'énergies renouvelables.

Par ailleurs, d'autres organismes peuvent également être sollicités suivant les projets considérés ; un recensement devra être effectué, mais on peut notamment citer :

- Fibois, pour les projets de chaudières et chaufferies bois-énergie,
- le CD2E, pour les projets photovoltaïque et solaire thermique,
- l'institut polytechnique UniLaSalle pour les installations de géothermie,
- l'ADTO pour les projets de rénovation énergétique de bâtiments.

2. Mettre en œuvre des opérations mutualisées et collectives :

La réalisation d'un audit sur tout le patrimoine d'une collectivité offre l'avantage de mettre en valeur des postes de travaux similaires.

Les décideurs ont alors la possibilité de regrouper par poste les travaux sur leurs différents bâtiments, afin de faire intervenir des professionnels sur des programmes identiques et plus volumineux.

Des économies d'échelle découlent alors naturellement de ces appels d'offres mutualisés, garantissant par ailleurs aux artisans choisis un volume de travaux optimisé.

PILOTE

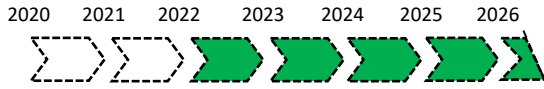
EPCI

PARTENAIRES

- CD2E : photovoltaïque, solaire thermique
- Fibois : bois-énergie

- UniLaSalle : géothermie
- ADTO : rénovation énergétique

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Fonction des programmes de travaux envisagés

MOYENS HUMAINS

- Pilote : Temps de montage de l'opération collective
- Partenaires : Variable suivant la nature du projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

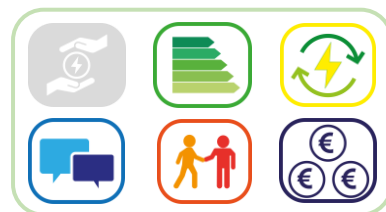
INDICATEURS DE SUIVI

- Surfaces effectivement rénovées [m²]
- Nombre d'études d'opportunités menées (MDE ou EnR)

OBJECTIFS 2026



11 Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Multiplier les installations biomasse,
- Poids des factures de chaleur sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Remplacer 62% des chaufferies fioul par des chaufferies biomasse d'ici 2050, et 20% d'ici 2030.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement des chaufferies/chaudières biomasse dans les bâtiments publics participe à diminuer les émissions de gaz à effet de serre, tout en favorisant l'économie locale grâce à un approvisionnement en circuits courts.

Le renouvellement d'une chaudière ou d'une chaufferie est le moment idéal pour étudier l'opportunité de la remplacer par une technologie plus vertueuse, aux énergies renouvelables.

1. Effectuer un recensement des chaudières fioul et gaz qui arrivent en fin de vie :

Le diagnostic du patrimoine communal permettra de mettre en évidence les installations qui devront rapidement être remplacées.

Dans de nombreux cas, les bâtiments des collectivités sont situés dans un périmètre restreint. Il est alors intéressant de réfléchir à la possibilité d'utiliser une seule chaufferie pour plusieurs bâtiments.

2. Etudier le potentiel de mutualisation entre bâtiments voisins d'une même collectivité afin de faire ressortir un potentiel de réseau technique :

Voir action 26

L'implantation de chaufferies biomasse dans les bâtiments publics pourra permettre l'émergence et la structuration d'une filière.

3. Structurer une filière d'approvisionnement local :

Voir action 27



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

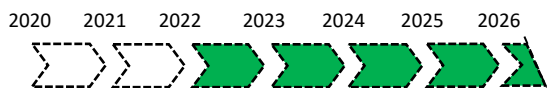
Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et conseils
- Fibois : accompagnement et conseils

- ADEME : financement (Fonds Chaleur)
- Professionnels de la filière biomasse-énergie

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Prendre en considération l'importance de la qualité des installations, déterminante pour le volume de particules fines émises.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Chaudière biomasse : 1.000 € / kW

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 demi-journée/mois - communication
- Partenaires : Variable en fonction des projets des collectivités.

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chaudières biomasse installées
- Nombre de chaudières fioul remplacées par des chaudières biomasse
- Part des chaudières fioul remplacées par de la biomasse [%]
- Part de la biomasse provenant d'une exploitation située à moins de 100 km [%]
- Nombre de réseaux techniques réalisés, suivant opportunités

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





12

Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Massifier le développement du photovoltaïque,
- Poids des factures d'électricité sur les comptes publics,
- Enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des entreprises.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

Produire 5 GWh d'électricité photovoltaïque d'ici 2050 (et 1,5 GWh d'ici 2030), à partir des toitures de bâtiments publics.
Soit un rythme d'installation moyen de 1 000 m² de panneaux par an.

CIBLES

- | | | |
|--|---------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Porteurs de projets privés ou publics |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine peut s'articuler autour des points suivants :

1. Effectuer un recensement des toitures (inter)communales susceptibles d'accueillir des projets photovoltaïques :

Le diagnostic du patrimoine public permettra de mettre en évidence les toitures propices à l'implantation de panneaux photovoltaïques, dont l'énergie produite pourra être valorisée en injection sur le réseau ou en autoconsommation individuelle dans le bâtiment.

Il conviendra également d'analyser les potentialités d'autoconsommation collective, en prenant en compte les besoins électriques des bâtiments voisins (voir action 26).

2. Lancer des appels à projet sur des toitures (inter)communales :

L'écart d'ensoleillement entre le nord et le sud du pays ne devient un problème pour la rentabilité des projets que lorsque **(et au fur et à mesure que)** leur surface diminue. La solution réside donc dans la mise en commun des toitures, dans le but de mutualiser certains coûts fixes et d'augmenter le nombre d'entreprises prêtes à investir.

Dans le cadre d'une démarche territoriale, il apparaît indispensable que ce type de projet soit au moins ouvert au financement participatif. Certains territoires vont même plus loin en aidant à l'émergence de groupements de citoyens qui portent eux-mêmes des projets photovoltaïques (via le montage d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif - SCIC).

3. Valoriser les installations existantes :

Communiquer sur la réussite des projets et la rentabilité des installations réalisées permettra de mettre en confiance les acteurs locaux. L'exemplarité de la collectivité est un prérequis pour rassurer les particuliers sur la filière et ainsi massifier le développement du photovoltaïque.

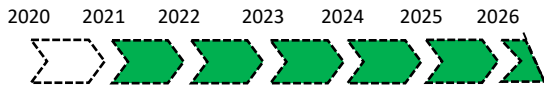
En outre, il est recommandé d'installer des tableaux d'affichage indiquant la production photovoltaïque d'un bâtiment (école, mairie, gymnase...), ce qui favorisera la sensibilisation du public.

PILOTE Communes et EPCI

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement et financement
- CD2E : accompagnement technique
- SEM Energies HdF : projets innovants
- Energie Partagée : financement participatif
- Enedis : raccordement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

- Tarif d'achat plus intéressants au sud qu'au nord, du fait de l'ensoleillement
- Attention nécessaire à l'intégration architecturale, notamment en zones ABF

ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissements :
- Installation photovoltaïque : 1.500€ / kWc

MOYENS HUMAINS

- EPCI / communes : 1 jour/mois - coordination et communication
- Partenaires : entre 0,5 et 2 jours/projet suivant les partenaires

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

- Région HdF : financement FRATRI/FEDER pour les projets en autoconsommation

INDICATEURS DE SUIVI

Surface de panneaux installés sur le patrimoine public [m²]
Part des projets incluant du financement participatif et/ou citoyen [%]
Production annuelle des panneaux [GWh]
Part de la production autoconsommée [%]
Part des projets dotés d'un outil de communication sur l'installation [%]

OBJECTIFS 2026

Exemple d'appels à projet lancé :
Opération « Mine de Soleil » (SAS, société d'action simplifiée) lancée à Loos-en-Gohelle (62) : 8 bâtiments simultanément (450 kWc de puissance au total) en injection sur le réseau, avec incitation des habitants à participer dans la société qui gère l'exploitation.



13 Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux éco-gestes



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Ecogestes pas systématiques dans le monde du travail,
- Poids des factures sur la compétitivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Faire prendre conscience aux employés des bénéfices de la transition énergétique,
- Impliquer l'ensemble des employés.

CIBLES

- | | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input checked="" type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

La transition énergétique des entreprises tient pour une grande part à la diffusion d'une information ciblée et précise, qui concrétise des stratégies territoriales qui peuvent paraître déconnectées pour des acteurs du monde économique. Le rôle des Chambres consulaires est déterminant dans cette dynamique, par leur capacité de mobilisation des entreprises, notamment au travers de réunions de professionnels au sein de "clubs" par métier ou par filière.

1. Mobiliser les entreprises vers une démarche de transition

Il s'agit tout d'abord d'apporter une information ciblée (rentabilité ou amélioration des process), pour attirer l'attention des entrepreneurs. Cela peut passer par un journal professionnel, et présenter des retours d'expériences duplicables. Ensuite, une fois l'intérêt suscité, il sera question de le nourrir, en approfondissant l'information de manière adaptée aux secteurs d'activités. La sensibilisation peut consister à faire connaître les actions simples à mettre en oeuvre.

Exemple 1 : dispositif "Paris Commerces Energie" : outil en ligne permettant aux commerçants de trouver des actions simples à mettre en oeuvre en fonction de leur activité pour réduire les consommations d'énergie. Le site internet à destination des commerçants permet notamment d'obtenir des conseils de maîtrise de l'énergie en fonction de typologies de commerces : salon de coiffure, boulangerie, boucherie, magasin d'optique, café-restaurant, librairie et pressing.

Exemple 2 : opération "Commerçants éclairés", menée notamment par l'ALEC du Pays de Rennes, qui a donné lieu à la réalisation de fiches retours d'expériences pour 25 commerces.

La mobilisation des commerçants peut être réalisée à l'échelle d'un secteur, afin de mailler au mieux le territoire, et de préférence en lien étroit avec des associations de commerçants susceptibles de diffuser et relayer les informations. Enfin, l'accompagnement dans la suite de la démarche pourra recueillir des attentes variables selon les entreprises : entre une aide opérationnelle pour mener les travaux (achats de matériel), et un conseil régulier au long de la rénovation (analyse des factures).

2. Sensibiliser les employés et les informer sur les éco-gestes

Si l'information des employés d'entreprises importantes est généralement déjà initiée au travers des canaux internes, la situation est plus complexe pour les TPE-PME, où le salarié est parfois unique, voire est le chef d'entreprise lui-même. Il s'agit alors de faire connaître aux employés les bonnes pratiques qui fonctionnent (écogestes et retours d'expérience), pour gagner leur adhésion et s'assurer de leur relais dans l'entreprise. Cela peut se faire via l'organisation d'évènements ("Petit-dej" thématiques), la diffusion de fascicules de solutions et la constitution d'une boîte à outils avec retours d'expériences.

PILOTE

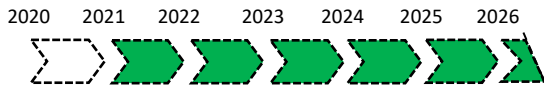
EPCI (mobilisation) et entreprises (formation des employés)

PARTENAIRES

- Chambres Consulaires (CCI, CMA) :
diffusion des bonnes pratiques
- Communes : relais vers les entreprises

- ADEME, Directions Générales des
Ministères : ressources documentaires

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Communication : 2.000 €/an
- Evènements : 500 à 1.000 € /évènement

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 2 jours/mois - communication et organisation d'évènements
- Partenaires : Travail de terrain des entreprises pour sensibiliser les employés

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'ateliers/évènements réalisés
- Nombre d'employés ayant participé aux évènements
- Nombre de fascicules distribués auprès des TPE/PME

OBJECTIFS 2026

La CC Theilloise a commencé à organiser des petits-déjeuners thématiques à destination des entreprises du territoire, en partenariat avec la CCI.



14 Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Process, matériel et bâtiments très énergivores,
- Optimisations possibles,
- Poids des factures sur la compétitivité,
- Exemplarité environnementale sollicitée par la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 31% les consommations énergétiques du secteur industriel,
- Réduire de 11% les consommations énergétiques du secteur tertiaire privé.

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Dispositifs déjà existants à destination des entreprises tertiaires du territoire :

- Porté par la **CCI** à l'échelle des EPCI : Une aide à la réalisation de diagnostics des consommations (tous types de flux) est proposée aux entreprises du secteur tertiaire notamment.

- Porté par l'**ADEME** : L'opération « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » propose un accompagnement de 12 mois aux entreprises pour les aider à réaliser un diagnostic de leurs consommations d'énergie et de matières, dans le but de définir un plan d'actions et ainsi réaliser des économies. Cet accompagnement est gratuit si les économies d'énergies effectivement réalisées après 12 mois sont inférieures à l'objectif défini dans le plan d'actions ; autrement un forfait s'applique selon la taille de l'entreprise.

- Porté par la **Région** : la Région a également mis en place une aide à l'investissement pour les artisans et commerçants du territoire. Destinées en priorité aux commerces situés dans les villes de moins de 10 000 habitants, ces subventions régionales peuvent couvrir 20 % des investissements éligibles HT des factures (ayant un minimum de 5 000 euros et un maximum de 30 000 euros), soit une subvention comprise entre 1 000 et 6 000 euros. Les aides portent sur la mise en accessibilité, la sécurisation du commerce et les travaux d'aménagement.

2. Enjeu d'information des acteurs économiques ciblés par ces dispositifs

Le constat partagé par la CCI et les services développement économique des collectivités est que les dispositifs d'aides existants à destination des acteurs économiques du territoire sont peu connus. Il y a donc un enjeu fort à mettre en place des **actions de communication et de sensibilisation auprès des artisans et commerçants** pour les tenir informés des solutions de financements qu'ils peuvent solliciter. Cette communication devra mobiliser les interlocuteurs privilégiés des acteurs économiques (CCI, CMA, services développement économique des EPCI...) et s'appuyer dans la mesure du possible sur des relais locaux (associations de commerçants, élus communaux...).



MONTAGE DE L'ACTION

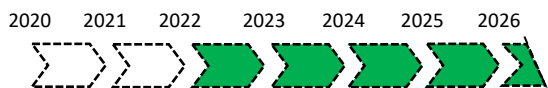


PILOTE EPCI ou Chambres Consulaires (CCI, CMA)

PARTENAIRES

- Communes : relais d'informations
- CCI : audits énergétiques
- ADEME : dispositif "TPE&PME gagnantes"
- Région HdF : aides aux travaux d'aménagement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Dispositif « TPE&PME gagnantes sur tous les coûts » : participation au coût du diagnostic (450€ par entreprise)
- Coût EPCI : communication et éventuelle participation au coût du diagnostic

MOYENS HUMAINS

EPCI et/ou Partenaires :

- 1 demi-journée/mois - communication
- env. 5 jours/mois - animation du dispositif "TPE&PME gagnantes sur tous les coûts"

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises impliquées dans une démarche d'efficacité énergétique

Montant des travaux réalisés [€]

Gains énergétiques [MWh]

OBJECTIFS 2026

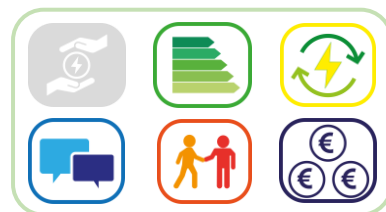


COMMENTAIRES





15 Déployer une démarche de type EIT avec les entreprises du territoire



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- 54% d'énergies fossiles carbonées utilisées dans le secteur industriel,
- Process, matériel et bâtiments très énergivores,
- Optimisations et mutualisations possibles,
- Poids des factures sur la compétitivité.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 31% les consommations énergétiques du secteur industriel,
- Décarboner le secteur (remplacer les énergies fossiles par des EnR).

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les démarches d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) permettent de stimuler les échanges de ressources (matières, énergie...) entre les entreprises d'une même zone d'activités ou d'un même territoire, afin de réduire leur impact environnemental et **accroître leur compétitivité et donc leurs bénéfices économiques**. Elles s'appuient sur l'étude des flux de matières et d'énergies pour identifier et développer des synergies inter-entreprises et inciter à la mutualisation de moyens (équipements/services, achats groupés, formations, valorisation de chaleur, covoiturage inter-entreprises, restauration collectives...). C'est ainsi que les déchets et co-produits d'une entreprise peuvent devenir une matière première dans une autre activité, ou que l'énergie peut provenir de la chaleur fatale d'un site voisin.

Ces démarches favorisent l'**attractivité des zones d'activités du territoire** pour les acteurs économiques, et permettent souvent de préserver les emplois voire d'en créer de nouveaux.

Pour que ce type de démarche soit efficace et durable, il est nécessaire que :

- Les entreprises aient envie de **se mobiliser sur le sujet** dès le début du projet, et y trouvent un réel intérêt économique,
- Un pilotage partagé soit mis en place pour coordonner la démarche sur le long terme.

Le **rôle de la collectivité** consiste à faciliter ces dynamiques collectives par :

- L'implication dans l'animation de la démarche (éventuellement par un acteur-tiers),
- L'articulation avec les politiques territoriales de développement durable,
- La pérennisation de la démarche et le déploiement sur l'ensemble du territoire,
- La mise en réseau avec d'autres territoires.

La collectivité doit aussi organiser la transversalité en interne pour répondre aux besoins des entreprises souvent perdues face au cloisonnement des services.

Les démarches EIT sont également un bon levier pour **promouvoir la substitution des énergies fossiles carbonées par des EnR** auprès des entreprises (chaufferies bois-énergie, valorisation de chaleur fatale, développement du solaire thermique et de la géothermie...).

L'accompagnement des entreprises dans la mise en place d'une démarche EIT est également possible à partir d'outils, comme la plateforme ACTIF de la CCI, qui permettent de réaliser des cartographies interactives des ressources et des flux (énergie, déchets, emplois...) des entreprises et organisations sur un territoire.

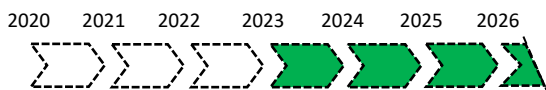
PILOTE

EPCI ou CCI

PARTENAIRES

- Entreprises
- CCI, CMA, Clubs d'entreprises, Clusters d'entreprises : réseaux d'acteurs
- Acteurs de la mobilité
- Maison de l'Emploi et de la Formation, centres de formation
- ADEME : financement EnR (Fonds Chaleur)

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Chaleur fatale : La filière n'est pas encore très développée et les TRI sont longs ce qui peut poser problème dans le cas des industries et de leur visibilité à long terme.

ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

EPCI et/ou Partenaires :
environ 0,5 ETP - structuration de la démarche et animation

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appel à projet EIT (ADEME et Région), et éventuelle participation financière de l'entreprise
Fonds chaleur de l'ADEME (projets EnR)

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'entreprises engagées dans une démarche EIT
- Nombre d'actions "énergie" mises en oeuvre grâce à la démarche EIT
- Economie financière réalisée grâce aux actions [€]
- Chaleur produite par biomasse [MWh]
- Chaleur fatale réutilisée [MWh]

OBJECTIFS 2026

Commissariat Général au Développement Durable, 2014, Ecologie Industrielle et territoriale : le guide pour agir dans les territoires

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/EIT%20-%20le%20guide%20pour%20agir%20dans%20les%20territoires.pdf>



16

Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

93% d'énergies fossiles carbonées utilisées dans les transports.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Décarboner le secteur (remplacer les énergies fossiles par des EnR),
- Permettre à chacun de se déplacer de manière plus "propre".

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Changement de la flotte de véhicules des collectivités :

Les collectivités sont généralement propriétaires d'une flotte conséquente de véhicules (légers, utilitaires, bus, bennes à ordures ménagères...), dont une partie pourrait être convertie vers des motorisations moins polluantes (électrique, GNV ou hydrogène). L'intérêt premier est de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, mais ces carburations ont aussi un réel intérêt économique sur le long terme.

2. Communiquer sur les alternatives au pétrole auprès de la population et des entreprises :

L'EPCI pourrait proposer de coordonner un groupement d'achat de véhicules propres avec les entreprises du territoire. Il pourra également proposer l'essai de véhicules électrique, voire GNV après ouverture d'une station, aux habitants du territoire.

3. Poursuivre le développement de la mobilité électrique :

Les collectivités pourront poursuivre le déploiement des IRVE publiques (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), et étudier l'opportunité d'installer des points de recharge dans certains lieux spécifiques comme les mairies. En outre, elles devront faciliter le déploiement de points de recharge dans les zones d'activités, et s'assurer que les nouvelles constructions répondent bien aux normes réglementaires quant à l'implantation de points de recharge dans les parkings.

4. Etudier le potentiel d'ouverture d'une station GNV sur le territoire :

L'ouverture d'une station GNV est dépendante de la présence d'une flotte captive de poids lourds suffisamment importante pour rentabiliser les investissements. Toutefois, la proximité du territoire avec Paris, où bientôt de nombreux véhicules polluants ne pourront plus circuler, est un atout pour sortir une première station sur le territoire. L'EPCI devra réaliser une étude auprès des entreprises du territoire pour recueillir leurs attentes sur le sujet du GNV, et ainsi estimer si le nombre de poids lourds nécessaire est atteint pour ouvrir la station. Il pourra également compter sur sa propre flotte captive de minibus et de bennes à ordures ménagères.

Point d'attention : l'ouverture de stations GNV sur les territoires à proximité (CC des Sablons et ACSO) pourrait entraîner, suivant leur localisation, un effet d'aspiration pour le rechargement des poids lourds des entreprises du territoire, et par conséquent retarder l'ouverture d'une première station.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

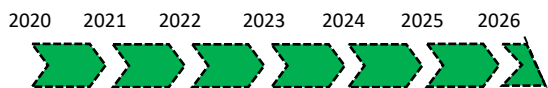
EPCI, Communes

PARTENAIRES

- Transporteurs logistiques, services de transports en commun : co-construction de station GNV (flottes captives)
- GrDF : Lien avec le réseau de gaz

- UTC : Innovation / recherche
- SE60 : accompagnement

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

La station GNV (offre) ne viendra que s'il y a suffisamment de demande (poids lourds principalement), et la demande ne viendra que s'il existe une offre locale.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement (privé ou collectivité):
IRVE : 10.000 € // Stations GNV : 1 M€

- Fonctionnement :
Déterminé lors de l'étude du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI : 1 à 2 jours/mois - communication, accompagnement et montage d'éventuels projets

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique publiques
Nombre de nouvelles bornes de recharge électrique privées
Nombre de stations GNV
Nombre de véhicules publics fonctionnant à l'électrique ou au GNV
Nombre d'événements organisés autour des motorisations alternatives

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





17 Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 70% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Moins d'1,2 personnes par véhicules en moyenne.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 36% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en covoiturage,
- Diminuer la facture liée aux trajets en voiture.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

De nombreuses actions sont à mettre en oeuvre pour inciter à la pratique du covoiturage. L'EPCI a choisi de se focaliser sur trois actions plus spécifiques :

1. Communiquer sur le Rézo Pouce :

L'EPCI a adhéré au Rézo Pouce en septembre 2019.

Le Rézo Pouce est un dispositif d'auto-stop organisé et sécurisé, visant à faciliter la mobilité des personnes en zones rurales et périurbaines. Le système fonctionne avec un ensemble de bornes matérialisées, au niveau desquelles les membres du réseau peuvent être pris en stop gratuitement par des conducteurs membres.

La force d'un tel dispositif repose sur l'atteinte d'une taille critique d'usagers, de façon à garantir une régularité et une relative rapidité du service. Il est donc primordial de communiquer massivement sur cette initiative, par exemple via une journée de lancement sur une commune concernée et de la communication dans les lycées, clubs de sports, pôles multimodaux...

2. Communiquer sur l'éco-mobilité :

L'EPCI devra également sensibiliser les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire sur les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Il pourra s'appuyer sur la plateforme en ligne "Oise Mobilité" (oise-mobilité.fr) afin de communiquer sur les offres existantes.

Le changement des habitudes et des comportements va représenter un travail de fond et de long terme pour la collectivité ; elle devra donc s'appuyer sur les associations existantes sur le territoire et les événements festifs et ludiques pour parvenir à sensibiliser le plus de citoyens possible.

3. Développer des aires de covoiturage :

Pour favoriser la pratique du covoiturage, il est indispensable de mettre à disposition des usagers des places de stationnement réservées. C'est justement l'objectif des aires de covoiturage.

Le choix des sites de covoiturage doit se faire en fonction de la localisation, de leur capacité et leur sécurité. L'implantation de ces sites doit prendre en compte les parkings déjà existants, afin d'éviter une inutile artificialisation supplémentaire des sols ; des partenariats sont à imaginer pour utiliser les parkings des grandes surfaces par exemple.

Enfin, les aires de covoiturage doivent être pensées en intermodalité : la proximité aux arrêts de bus, gares et stationnements sécurisés pour vélos doit être favorisée.

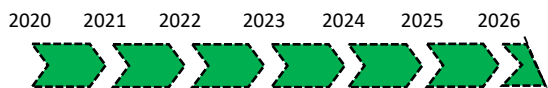
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Rézo Pouce : support d'animation
- Communes : communication
- Entreprises avec grands parkings : offre de stationnement
- Asso dédiée aux transports alternatifs
- Oise Mobilité : aires de covoiturage et plateforme en ligne

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Seuil d'utilisateurs pour assurer fiabilité et flexibilité
Multiplication des plateformes de covoiturage
Difficulté de faire changer les comportements

ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :

- Rézo Pouce : 6.000 €/an
- Communication globale : 4.000 €/an

Investissements :

- Aire de covoiturage : qqes k€

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 2 à 4 jours/ mois - communication et coordination (chargé de mission "transport")
- Partenaires : animation et relais du dispositif Rézo Pouce

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'action de sensibilisation sur le covoiturage
- Nombre de nouvelles aires
- Taux de remplissage des aires [%]
- Nombre d'arrêt Rézo Pouce
- Nombre d'utilisateurs du service Rézo Pouce

OBJECTIFS 2026



18 Accompagner le déploiement des plans de déplacements (PDA, PDE et PDIE)



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- 70% des déplacements quotidiens réalisés en voiture,
- Moins d'1,2 personnes par véhicules en moyenne.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 36% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Augmenter les distances parcourues en covoiturage,
- Diminuer la facture liée aux trajets en voiture.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Employés des zones d'activités

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour réduire la pratique de l'autosolisme sur les trajets domicile-travail et ainsi promouvoir les modes de transports alternatifs, les entreprises et administrations peuvent mettre en place des Plans de Déplacements.

Ces plans proposent un ensemble de mesures pour inciter les salariés / agents à effectuer leurs déplacements domicile-travail autrement qu'avec leur propre voiture.

Ces plans nécessitent la mise en place d'une animation spécifique et la mobilisation de l'ensemble du personnel, mais leur mise en place offre de réels avantages pour les entreprises / administration ainsi que pour les salariés / agents :

- Optimisation du stationnement, réduction des frais de déplacements,
- Amélioration de la santé, de la sécurité et du bien-être, corrélée à de réels gains de productivité,
- Participation à une démarche citoyenne et valorisation de l'image de la structure.

1. Plans de Déplacements Entreprises et Plans de Déplacements Administration (appelés aussi PDM "Plans de Mobilité") :

Les PDE et PDA se limitent à une seule structure, généralement de taille suffisamment importante pour justifier l'élaboration d'un tel plan (la mise en oeuvre d'un plan reste chronophage et n'est donc pas utile, si le potentiel de covoiturage ou de report vers un autre mode de transport n'est pas intéressant).

2. Plans de Déplacement Inter-Entreprises :

Un PDIE ne se limite pas à une seule entité, mais vient plutôt étudier le potentiel de mobilité sur une zone d'activités. La mutualisation de cette dynamique entre plusieurs structures permet de :

- Augmenter le potentiel de covoiturage des salariés,
- Créer des aménagements spécifiques pour modes actifs si nécessaires,
- Réorganiser au besoin les transports en commun.

Pour mener à bien ces démarches, il est conseillé que les entreprises et acteurs se regroupent dans une association de zone avant de se lancer dans l'élaboration d'un PDIE. De plus, un pré-diagnostic est toujours réalisé de façon à évaluer l'intérêt d'une telle démarche (potentiel d'amélioration et motivation des acteurs concernés).

PILOTE

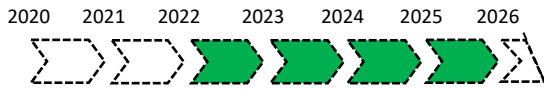
EPCI et responsables de zone d'activités

PARTENAIRES

- AOM, Entreprises : concertation et animation globale
- ADEME, CARSAT : financement

- Associations (vélo, environnement...) : communication

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Entreprises motrices : Il est nécessaire que les entreprises s'investissent humainement et financièrement pour mener à bien ce projet.

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Charges de personnel : 50 000 €
- Etudes / animation : 5 à 50.000 € (selon l'ampleur de la mission, la taille de la ou des administrations ou entreprises concernées...)

MOYENS HUMAINS

- EPCI : 1 chargé de mission "transport"
- Partenaires : 1 salarié "réfèrent mobilité" par entreprise ou groupement d'entreprises

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

ADEME en partenariat avec la Région (jusqu'à 70%), CARSAT (Caisse d'Assurance Retraire et de la santé au travail), Financement par les entreprises du diagnostic et de certaines actions (stationnement vélos...)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de PDE / PDIE réalisés

Nombre de PDA réalisés

Part des employés couverts par un plan de déplacements [%]

Part des employés allant travailler en transports publics/modes actifs/covoit [%]

OBJECTIFS 2026

REX de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble : Mesure des impacts de la mise en place de PDE (294 organisations ont répondu) : entre 2004 et 2009, la voiture individuelle a diminué de 10 points, soit 4800 autosolistes en moins chaque jour et gain d'une tonne de CO2 /an par autosoliste en moins.

Source : https://www.mobilite-durable-brest.net/IMG/pdf/guide_pdie_-_oree_ademe.pdf



19 Accompagner le développement des pôles et services de proximité



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- Dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens,
- Tendance à la délocalisation des services à la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 36% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Réduire les distances parcourues au quotidien en rapprochant les services des habitants.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Développer et maintenir une offre de services de proximité est un des piliers de l'amélioration de la qualité de vie de la population et du développement de l'économie locale. Cette qualité de vie se traduit parallèlement par une réduction efficace des besoins en déplacement des habitants de la collectivité, autant en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette action est complémentaire au développement, dans les communes, de tiers-lieux pour les professionnels du territoire (action 20).

Parmi les services représentant un besoin de proximité particulièrement fort se trouvent notamment :

- Les services publics et administratifs et les organismes de prestation sociales, Sachant que ces services peuvent être envisagés de manière itinérante, par exemple, une fois par semaine ou par mois dans chaque commune.
- Les commerces de proximité (bar, petite épicerie, boulangerie...), marchés et espaces de vente en direct de produits locaux,
- Les professionnels du monde médical,
- Les espaces de travail et de co-working (action 20).

Le rôle des collectivités dans le développement de cette offre est notamment de :

- Proposer une offre de services pour la vie quotidienne satisfaisante tant quantitativement que qualitativement, sur des sites identifiés, et si possible localisés de manière centrale, passante et/ou optimisée,
- Favoriser la coopération entre communes et miser sur la complémentarité des services proposés au global,
- Utiliser le foncier existant comme levier pour développer des services dans les centre-bourgs.



MONTAGE DE L'ACTION



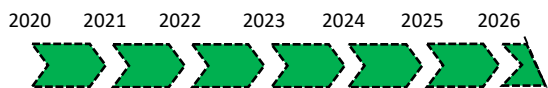
PILOTE

EPCI et communes

PARTENAIRES

- Associations de commerçants
- Producteurs locaux
- Organismes de prestations sociales
- Professionnels médicaux
- Associations locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Démarche à entreprendre à l'échelle intercommunale



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

- EPCI :
- 1 chargé de mission SCoT / urbanisme pour le suivi de la dynamique
 - 1 chargé de mission développement économique

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de services relocalisés/maintenus en centre-bourgs
- Nombre de démarches engagées pour le maintien des services

OBJECTIFS 2026



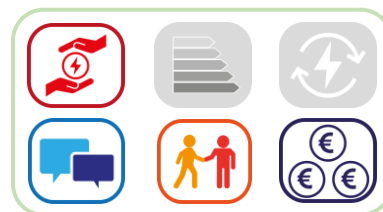
COMMENTAIRES



La CC Thelloise travaille déjà sur la revitalisation des bourgs. Il a été décidé de ne plus délivrer d'autorisations pour l'implantation de zones commerciales de périphérie.



20 Encourager le développement du télétravail et des tiers lieux



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Mobilité : 2ème poste de consommations,
- Dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens,
- Tendance à la délocalisation des services à la population.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 36% les consommations énergétiques du secteur de la mobilité,
- Réduire les distances parcourues au quotidien en rapprochant les services des habitants.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Travailleurs indépendants

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le développement du télétravail, et plus généralement des solutions permettant le travail à distance, permet de réduire les besoins en déplacement des habitants sur les trajets domicile-travail et les déplacements inter-professionnels. Cette action est complémentaire au développement des pôles et service de proximité dans les communes du territoire (action 19).

Sur un plan technique, il est à noter que la fibre optique est déjà en cours de déploiement dans le département : ce raccordement numérique facilite ou facilitera à terme le travail à distance pour de nombreux salariés.

1. Inciter les entreprises à mettre en place le télétravail :

L'incitation des acteurs du territoire à cette nouvelle pratique peut être favorisée par l'exemplarité de la collectivité sur ce sujet, via l'expérimentation du télétravail à destination des agents de la collectivité.

L'amplification de la pratique du télétravail par les salariés du territoire passe également par le développement de lieux spécifiques favorisant cette pratique en dehors de l'habitation.

2. Structurer une offre de tiers-lieux :

Les tiers-lieux sont des espaces physiques partagés aux multiples usages : télétravailler, accéder à des services, démarrer une activité économique ou une création culturelle... Ces espaces se développent en s'appuyant sur le déploiement du numérique et sont généralement soutenus par des entreprises, des collectivités ou des associations.

Les tiers-lieux constituent de nouveaux lieux de lien social et de projets collectifs, partout sur le territoire.

Le développement de ces lieux pourra s'appuyer sur des espaces déjà existant tels que des bureaux libres, mairies, bars associatifs... afin de limiter le besoin de nouvelles constructions.

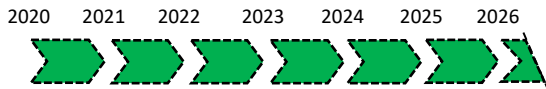
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

Communes, CCI, CMA, associations, commerces... : Mise à disposition de locaux/d'espaces, communication, création de solutions locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés générales liées au développement du télétravail : diminution du relationnel avec les collaborateurs, faisabilité technique, problème d'équité...

ESTIMATION BUDGETAIRE

Investissement :

- Tiers-lieu : coût d'achat variable en fonction du projet et du lieu d'implantation (neuf ou existant)

MOYENS HUMAINS

EPCI :

- 1 chargé de mission SCOT / urbanisme
- 1 chargé de mission développement économique

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens"

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de places de co-working disponibles
- Fréquentation et taux de remplissage des lieux de co-working
- Nombre de collectivités ayant mis en place le télétravail
- Nombre d'entreprises ayant mis en place le télétravail

OBJECTIFS 2026



21

Favoriser les pratiques de consommations plus locales



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Fret : 4ème poste de consommations,
- Tendance à la surconsommation, à l'importation de produits internationaux et à la numérisation des achats.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 30% les consommations énergétiques du secteur du fret,
- Réduire les distances parcourues par les marchandises,
- Valoriser les productions locales.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Restaurateurs et commerçants

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Développer des circuits courts alimentaires :

Les circuits courts sont les circuits de distribution dans lequel intervient au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Leur développement implique donc que des échanges soient initiés avec les producteurs du territoire pour les accompagner dans la vente directe ou en points relais.

Ces points de vente, point relais et point de réception peuvent être placés dans des lieux de fréquentation de type pôles d'activités du territoire, gares ou au plus près des consommateurs, en montant des partenariats locaux avec les commerçants, les communes, les associations, les entreprises...

L'accompagnement de la collectivité peut se faire via la mise à disposition des producteurs et des consommateurs de locaux pour la vente directe, la communication autour des points de vente existants ou encore l'établissement d'une "marque" ou d'un label.

Le développement d'une dynamique de ce type sur le territoire peut être renforcée par la structuration du réseau et de la filière locale (site internet, associations de producteurs pour enrichir l'offre et répondre à de fortes demandes, mise en relation entre les producteurs et les "gros consommateurs" locaux comme les cantines scolaires, la restauration collective d'entreprise...). Cette structuration pourra être amplifiée dans le cadre d'un éventuel "Programme Alimentaire Territorial".

2. Favoriser l'économie circulaire :

La collectivité peut également être un relai de communication pour informer/sensibiliser les habitants et autres structures du territoire sur les impacts climatiques de la surconsommation et sur les alternatives possibles au transport mondialisé de marchandises.

En outre, l'EPCI peut inciter les habitants à des pratiques plus vertueuses de recyclage et réemploi en créant et maintenant une recyclerie/ressourcerie sur le territoire.

Ce sont les principes de l'économie circulaire, qui promeut un système économique sobre en carbone, en énergie, et en ressources naturelles non renouvelables. Le concept est fondé notamment sur l'écoconception des produits et services, qui doit favoriser le recyclage au meilleur coût.

MONTAGE DE L'ACTION

PILOTE

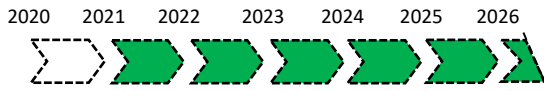
EPCI

PARTENAIRES

Communes, Chambre Agri, AMAP, asso, commerçants, agriculteurs :

animation, mise à disposition de locaux, structuration de la filière, mise en relation entre producteurs et consommateurs...

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

MOYENS NECESSAIRES

ESTIMATION BUDGETAIRE

Variable selon les mesures retenues : site internet, mise à disposition de locaux, communication, labellisation...

MOYENS HUMAINS

< 0,5 ETP pour la structuration et l'animation de la filière sur le territoire (éventuellement mutualisé avec le PAT)

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

SUIVI

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de producteurs présents sur des lieux de vente directe

Nombre de lieux de distribution de produits locaux ouverts

Nombre d'actions de communication autour de la dynamique

Mise en place d'un label local

Nombre d'actions engagées par et en partenariat avec les recycleries

OBJECTIFS 2026

Oui / non

COMMENTAIRES



22

Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Adapter le secteur agricole au dérèglement climatique,
- Valoriser les productions locales.

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les enjeux liés au développement de nouvelles pratiques agricoles sont multiples : réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer les capacités de stockage de carbone dans le sol, améliorer la qualité de l'eau et préserver cette ressource, améliorer la résilience vis à vis du dérèglement climatique.

Ce développement peut être encouragé sur le territoire par une **communication vis-à-vis du monde agricole**, autour des retours d'expérience d'exploitants (locaux si possible) et les différents bénéfices de ces pratiques (limitation des intrants, lutte contre l'érosion des sols, rétention d'eau, utilisation réduite du matériel, réduction des polluants atmosphériques (NH3), augmentation des rendements à terme...). La diffusion de ces informations et pratiques alternatives sur le territoire peut se faire via la mise en place d'évènements et d'animations collectives de sensibilisation, ainsi que par le biais d'une communication spécifique au sein du réseau (Chambre consulaire, fédérations, professionnels, relais associatifs, etc.).

Par ailleurs, un **accompagnement individuel** à la mise en place d'actions peut être construit en collaboration avec les acteurs du secteur et proposé aux agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques. C'est alors que la dimension sociale prend le pas sur le volet environnemental, en s'appuyant sur l'entraide et la solidarité locale, et plus seulement sur la dimension technique des changements de modes de cultures.

A ce titre peut être citée la **démarche "ABC'Terre"** développée par Agro-Transfert. ABC'Terre est une méthode qui permet de quantifier et spatialiser à l'échelle du territoire l'évolution des stocks de carbone organique dans les sols ainsi que les émissions de GES des systèmes de culture (intégrant le stockage carbone dans les sols). Cette méthode s'insère dans une démarche globale participative où les acteurs du territoire, principalement les agriculteurs, participent aux ateliers de concertation pour faire émerger les modifications de pratiques culturales permettant de stocker plus de carbone dans les sols et émettre moins de GES. L'objectif est de co-construire un plan d'actions avec les acteurs du territoire et de l'intégrer au PCAET du territoire.

Ces changements ne sont pas sans impacts économiques à plus ou moins court terme, notamment en comparaison avec des exploitations hyperspécialisées. La **diversification économique** offre l'avantage global d'une meilleure résilience des exploitations aux aléas climatiques et aux fluctuations des cours des produits agricoles.

Ces nouvelles pratiques peuvent aussi se concrétiser par une conversion de l'exploitation du conventionnel vers l'agriculture biologique, qui permettrait à l'agriculture locale de participer à l'objectif réglementaire du 1er janvier 2022, obligeant les restaurations collectives publiques à servir 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

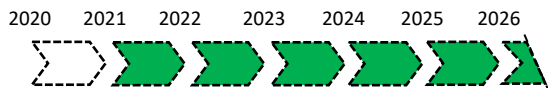
EPCI et communes

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, Institut UniLaSalle, UTC, réseaux agricoles (Terre de Liens, CIVAM, Bio en Hauts-de-France...) :

travail sur les nouvelles pratiques pertinentes pour le territoire, organisation d'évènements...

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Pilotes et partenaires :
Travail de sensibilisation et de communication

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Agence de l'eau



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs ayant assisté à une réunion sur les nouvelles pratiques

Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de conversion

Nombre d'évènements de sensibilisation à destination des consommateurs

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





23

Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Importance du rôle de l'agriculture dans la transition énergétique et écologique (alimentation et production EnR).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Réduire de 13% les consommations énergétiques du secteur agricole,
- Substituer les produits pétroliers par d'autres énergies (gaz, électricité...).

CIBLES

Habitants

Industries

Entreprises

Collectivités

Agriculteurs

Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'amélioration énergétique des exploitations agricoles peut s'articuler autour de trois axes :

1. Diminuer les consommations du matériel agricole :

Le matériel agricole représente le principal poste de consommation d'énergie du secteur agricole, ainsi que des dépenses élevées à la fois en termes d'investissement, mais surtout de fonctionnement (consommations de produits pétroliers). Des bancs d'essai tracteur et des formations à l'éco-conduite peuvent être proposées par la Chambre d'Agriculture et sont des moyens efficaces pour réduire les consommations énergétiques.

Cela peut également être couplé à l'acquisition de matériel en copropriété ou par une CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) : ces achats communs ont l'avantage de réduire le nombre d'équipements présents sur le territoire, dans un souci de sobriété matérielle, mais également pour répondre à un enjeu économique (baisse de l'investissement et de l'endettement des exploitants).

Enfin, le territoire pourra accompagner, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, les éventuelles expérimentations de développement de carburants alternatifs, notamment du GNV (Gaz Naturel Véhicule).

2. Diminuer les consommations des bâtiments agricoles :

En vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles, les actions pourront porter sur l'isolation des locaux existants, des équipements et des réseaux à usage agricole (pompe à chaleur, leds, etc.). Certains collectivités ont mis en place des aides financières dans le cadre d'un Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE), auquel la Chambre d'Agriculture participe en tant que relais auprès des agriculteurs locaux (informations et aide au montage des dossiers).

3. Développer la production d'énergie renouvelable dans les exploitations agricoles :

Outre la production de gaz par méthanisation (injecté dans les réseaux ou brûlé en cogénération), les exploitations agricoles sont propices à la production d'électricité et de chaleur renouvelable.

Les hangars agricoles ont souvent une surface suffisamment intéressante pour justifier un projet de pose de panneaux photovoltaïques, qui de plus sera rapidement rentable.

Par ailleurs, certaines exploitations agricoles ont des besoins en eau chaude sanitaire relativement conséquents, pouvant rendre intéressant un projet de panneaux solaire thermique, ou des besoins de chaleur importants justifiant la pose d'une chaufferie biomasse.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

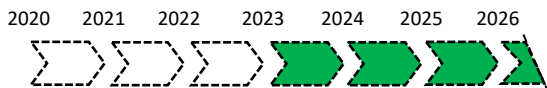
EPCI et communes

PARTENAIRES

- CUMA, SAFER : mutualisation des moyens
- Chambre d'agriculture, bureaux d'études spécifiques : accompagnement

- DRAAF, Entreprises agricoles : réseau

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

S'adresser à la Chambre d'Agriculture

MOYENS HUMAINS

Variable selon l'intérêt des agriculteurs et l'ingénierie déjà dédiée par la Chambre d'Agriculture

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'agriculteurs formés à l'éco conduite

Nombre de tracteurs passés au banc d'essai

Nombre d'agriculteurs organisés en CUMA

Surface de panneaux photovoltaïques en toiture agricole [m²]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





24

Réaliser une cartographie du potentiel EnR par commune



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Gisement d'énergies renouvelables peu connu,
- Peu de prise en compte des énergies renouvelables dans les projets d'aménagement du territoire.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 77 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 310 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de l'EPE et du PCAET, le potentiel de développement des EnR a été déterminé en phase "perspectives" à l'échelle de chaque commune du territoire, puis cartographié par énergie à la maille intercommunale.

A partir de ces éléments, il s'agit de préparer une cartographie de synthèse, offrant une vision globale du potentiel :

- le recensement par énergie des sites existants et des potentialités de développement,
- les données sur les réseaux énergétiques (existants (électricité, gaz, réseaux de chaleur) et potentiels),
- croisée avec des données sur la maîtrise de l'énergie, notamment les bâtiments fortement consommateurs d'énergie (en vue d'une mutualisation des besoins par de nouveaux réseaux notamment).

La réalisation de cette cartographie déclinée à l'échelle communale contribuerait ainsi à plusieurs objectifs :

1. Communiquer auprès des élus communaux sur le potentiel de leur commune :

La réalisation d'un document à l'échelle de la commune offrira aux élus locaux (notamment ceux n'ayant pas encore pris part à la démarche "climat-air-énergie" de l'EPCI), des informations nécessaires à la prise de décision concernant la gestion de leur patrimoine (optimisation et priorisation des chantiers à mener).

2. Sensibiliser et apporter une information précise aux services communaux en charge de l'aménagement :

L'aménagement du territoire va de plus en plus être pensé sous le prisme du développement durable (densification des centres, réseaux de chaleur et d'EnR...). Une cartographie des potentiels EnR à l'échelle de la commune favorisera l'appropriation de ces nouvelles thématiques par les services communaux (urbanisme, habitat, technique, patrimoine, etc.). Le croisement de données permis par les Systèmes d'Information Géographique apportera une dimension supplémentaire à la gestion transversale de compétences parfois complexes à concilier.

3. Intégrer la notion d'énergies renouvelables dans les PLU

L'intégration de cette cartographie du potentiel EnR communal dans les règles du PLU vise à :

- Réfléchir aux nouveaux projets d'aménagement sous le prisme des énergies renouvelables ;
- Engager une discussion avec les promoteurs pour maximiser l'utilisation d'EnR dans les futurs projets.

Cette cartographie fera donc l'objet d'un travail de synthèse, afin que soient présentés à la maille communale les potentiels de développement des EnR, par l'intermédiaire d'un livrable élaboré pour chaque ville.



MONTAGE DE L'ACTION



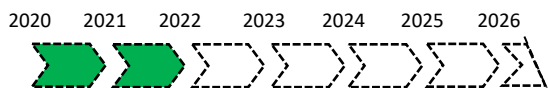
PILOTE

EPCI

PARTENAIRES

- Communes
- SE60 : données et co-rédaction du document

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Non déterminé

MOYENS HUMAINS

Variable selon le nombre de communes et le niveau de détails attendu

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de communes ayant intégré la cartographie dans leur PLU

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





25 Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Peu de retombées économique dans les projets EnR actuels,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 77 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 310 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Promouvoir la participation financière et l'implication des habitants dans les projets EnR est porteur de bénéfices multiples :
- amplifier l'appropriation de la démarche de transition énergétique de l'EPCI, en y intégrant le plus tôt possible les citoyens,
 - améliorer l'acceptation des projets, notamment quand ceux-ci peuvent être soumis à débat (de par leur ampleur ou leurs conséquences réelles ou craintes),
 - augmenter les retours financiers sur le territoire (individuels ou publics et collectifs).

1. Inciter au financement participatif dans les projets EnR

Dans un projet participatif, la contribution des particuliers est uniquement financière.

Afin de donner un ancrage local à des projets souvent montés sans associer la population, il est nécessaire que les porteurs de projets prévoient d'ouvrir le capital au financement local (habitants, entreprises, collectivités...). Cela est d'autant plus favorable dans le cas de projets d'une certaine ampleur et/ou impactants pour le territoire (grandes toitures et centrales photovoltaïques, photovoltaïque sur bâtiments publics, méthaniseurs, chaufferies biomasse, réseaux de chaleur...).

2. Accompagner le développement de projets EnR citoyens

Dans un projet citoyen, les particuliers participent également à la gestion du projet.

La mise en œuvre de ce type de projets nécessite une animation importante et un accompagnement spécifique en matière d'ingénierie technique, juridique et financière, qui se déclinent différemment si des dynamiques collectives existent déjà ou s'il faut accompagner l'émergence de nouveaux collectifs :

- Concernant l'**accompagnement des groupes existants** (collectifs de citoyens structurés ou non), il s'agira notamment de :
 - Guider le groupe dans les choix techniques, économiques et juridiques
 - Outiller le groupe pour activer la mobilisation financière des citoyens et des partenaires publics
- Concernant l'**émergence de nouveaux groupes**, les actions devront permettre de :
 - Faire comprendre les enjeux de la transition énergétique et des EnR au grand public (conférences, visites...)
 - Impliquer les habitants dans les projets EnR locaux et accompagner la structuration du collectif.

Dans les deux cas, l'EPCI pourra s'appuyer sur les structures locales compétentes (conventions, soutien logistique, communication et financements éventuels) qu'il devra recenser au préalable.



MONTAGE DE L'ACTION



PILOTE

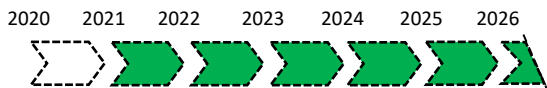
EPCI

PARTENAIRES

- Energie Partagée : accompagnement de projets citoyens
- Porteurs de projets : ouverture du capital au financement participatif

- SEM Energies HdF : financement des projets
- Associations de citoyens : portage de projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
Moyens humains variables

MOYENS HUMAINS

EPCI : Variable selon l'intérêt des habitants et leur besoin d'accompagnement

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Appels d'offre de la CRE concernant les projets à financement participatif



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets participatifs
- Nombre de projets citoyens
- Production EnR issue de projets participatifs et citoyens [MWh]
- Capital total investi par les citoyens [€]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



Pour faciliter les démarches et récolter les fonds, de nombreuses plateformes en ligne existent.



26 Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture,
- Dépendance du système aux énergies fossiles,
- Peu de projets EnR mutualisés sur plusieurs bâtiments voisins.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 77 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 310 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES

- | | | |
|---|---------------------------------------|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input checked="" type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input type="checkbox"/> Autres : _____ |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Que ce soit en zone d'activités, ou au sein du patrimoine d'une collectivité, il peut arriver que des bâtiments voisins possèdent des caractéristiques similaires, rendant intéressante l'installation mutualisée d'unités de production d'énergies renouvelables. Ainsi, lors de la phase de réflexion et de développement d'un projet, il est important d'avoir une vision globale des interactions à créer entre différents bâtiments.

1. Etudier le potentiel de réseaux de chaleur du territoire :

La mutualisation des besoins de chaleur se fait généralement via un réseau de chaleur, ou un réseau technique entre bâtiments de la commune. Cette mise en commun d'une même unité de production pour plusieurs consommateurs peut être envisagée à l'échelle d'une ville, d'un quartier ou même de quelques habitations. Elle présente souvent l'avantage de mutualiser les coûts d'investissement entre plusieurs consommateurs et d'être plus compétitive que la multiplication d'unités de production individuelles. Cette réflexion est d'autant plus importante à mener dans le cas de communes non desservies en gaz, là où les systèmes de chauffage au fioul ou électriques sont encore très présents.

2. Etudier les opportunités de projets photovoltaïques en autoconsommation collective :

L'autoconsommation collective par solaire photovoltaïque peut être réfléchi à l'échelle du patrimoine communal. Toutefois, il est surtout intéressant d'étudier les besoins en électricité de bâtiments ayant différents profils de consommations (commerces, écoles et bureaux avec des besoins d'énergies en semaine, logements plutôt consommateurs le week-end). Cela offre la possibilité de lisser les pics de consommations, pour maximiser la part d'électricité autoconsommée, et augmenter par conséquent la rentabilité des projets.

PILOTE

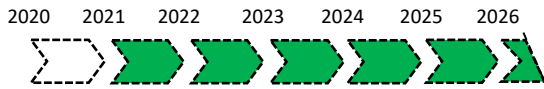
EPCI / Communes

PARTENAIRES

- Propriétaires de bâtiments :
mutualisation des besoins
- SE60, Fibois, UniLaSalle :
accompagnement des projets

- ADEME : financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

ESTIMATION BUDGETAIRE

- Etudes :
Variable selon taille du projet
- Investissement :
Petit réseau de chaleur :
Chaufferie : 1 000 €/kW et réseau : 300 €/m

MOYENS HUMAINS

EPCI / communes et Partenaires :
Travail de terrain de recensement
Etudes par un bureau spécialisé

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds chaleur de l'ADEME
Région pour le PV en autoconsommation (FRATRI/FEDER)

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réseaux de chaleur réalisés
Quantité de chaleur délivrée via les réseaux de chaleur [MWh]
Nombre de projets photovoltaïques en autoconsommation collective
Production photovoltaïque en autoconsommation collective [MWh]

OBJECTIFS 2026

Les récentes dispositions sur l'autoconsommation collective en photovoltaïque permettent de construire de telles opérations sur un périmètre d'un kilomètre de rayon, sans que les bâtiments participants aient besoin d'être en aval du même poste de transformation HTA/BT.



27 Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Peu de retombées économique dans les projets EnR actuels,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Augmenter la production EnR de 77 GWh d'ici 2030,
- Atteindre une production EnR de 310 GWh/an d'ici 2050.

CIBLES

- | | | |
|--|---------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Habitants | <input type="checkbox"/> Industries | <input checked="" type="checkbox"/> Entreprises |
| <input type="checkbox"/> Collectivités | <input type="checkbox"/> Agriculteurs | <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Porteurs de projet |

DESCRIPTION DE L'ACTION

Ces dernières années, le développement des EnR s'est déroulé grâce à une ingénierie souvent extérieure au territoire, s'appuyant parfois également sur des ressources éloignées, alors que tous les territoires disposent de caractéristiques propres à valoriser. La structuration des filières locales dynamise l'économie du territoire, tout en mettant en avant des acteurs de confiance afin de garantir des réalisations de qualité.

Actions globales à mener pour toutes les filières (par ordre de priorité) :

- Réaliser un état des lieux de la situation actuelle (tissu existant, partenaires potentiels, usages et demandes...),
- Créer une animation locale (réunions de sensibilisation, d'informations, de retours d'expérience...) à destination des professionnels et des collectivités, pour faire naître l'envie de créer la filière,
- Créer un groupe de travail dédié au développement de chaque filière,
- Accompagner les collectivités dans la mise en oeuvre de projet EnR et les professionnels dans la spécialisation,
- Regrouper les acteurs locaux sous un label territorial,
- Créer des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) réunissant collectivités et acteurs des filières.

Actions spécifiques par filière :

• Biomasse

- Réaliser un recensement des ressources locales de biomasse (forêts, haies, anas de lin, miscanthus...) et des organismes de transformation,
- Créer la demande en biomasse par l'installation d'une quinzaine de chaufferies (notamment dans les bâtiments publics), avant de structurer l'offre en biomasse locale (action indispensable pour structurer la filière),
- Valoriser en priorité la biomasse locale en signant des accords sur la provenance de la biomasse utilisée par les chaufferies publiques.

• Photovoltaïque

- Professionaliser et spécialiser le tissu des électriciens locaux,
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur les installateurs locaux.

• Solaire thermique / Géothermie

- Professionaliser et spécialiser le tissu des chauffagistes locaux,
- Communiquer auprès des porteurs de projets sur les installateurs locaux.



MONTAGE DE L'ACTION



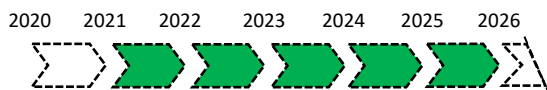
PILOTE

EPCI / Communes

PARTENAIRES

- Communes : créer la demande
- Habitants : créer la demande
- Réseaux interprofessionnels (ex. FFB pour le bâtiment) : mobiliser les acteurs locaux
- ADEME : ressources documentaires
- Fibois, Chambre Agri : cibler la disponibilité des ressources locales

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Préserver l'équilibre des forêts et la biodiversité sur les territoires



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation :
10.000 €/an

MOYENS HUMAINS

EPCI et Partenaires :
1 semaine/mois (dont 1 jour de réunion) :
structuration des filières

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

Fonds LEADER (pour les territoires ruraux)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'acteurs engagés dans la démarche
- Nombre d'entreprises locales formées aux EnR
- Nombre d'installations EnR dans les collectivités

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES





28

Soutenir et accompagner les projets de méthanisation



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

Consommation annuelle de 195 GWh de gaz naturel fossile non renouvelable, émetteur de CO2.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 120 GWh de gaz renouvelable annuellement sur le territoire.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : Porteurs de projets de méthanisation

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Accompagner les projets de méthanisation territoriale

La méthanisation territoriale permet de traiter et valoriser les matières organiques générées par les activités humaines : déchets de restauration collective, sous-produits de l'industrie agro-alimentaire, invendus des grandes surfaces, déchets verts... Ce type de projet rassemble donc différents acteurs du territoire : collectivités, agriculteurs, industriels, utilisateurs de digestat, investisseurs... dans le but de mutualiser les coûts et de parvenir à un projet économiquement viable. La méthanisation territoriale permet d'impliquer la collectivité (déchets) et les citoyens (financement participatif) dans le développement de la filière, ce qui participe à l'appropriation de la filière par l'ensemble des acteurs du territoire.

2. Travailler à l'adaptation du réseau de gaz :

L'injection de biogaz dans le réseau de distribution est limitée par la consommation minimale du 15 août. Afin de permettre l'émergence de tous les projets de méthanisation à l'avenir, il est indispensable d'adapter le réseau (pas présent partout, poches de petite taille...). Cette adaptation passe par le maillage de poches pour augmenter les seuils minimum de consommation, rebours sur le réseau de transport... Ces modifications du réseau sont toutefois très coûteuses, pour les distributeurs, mais également pour les porteurs de projet. Il y a donc un réel intérêt économique à mobiliser les porteurs de projet pour mutualiser les sur-investissements engendrés par l'adaptation du réseau de gaz.

3. Favoriser le dialogue territorial :

Afin de faciliter l'appropriation des projets par la population, le CERDD préconise de lancer une démarche de dialogue territorial et d'amorcer les échanges en amont des projets (voire de lancer une co-construction avec les citoyens). Ce type de démarche permet de faire connaître directement le projet, tout en répondant rapidement aux idées reçues et fausses opinions générant de l'appréhension parmi les habitants. La collectivité peut servir d'intermédiaire neutre dans ces démarches, afin de faciliter les discussions entre les porteurs de projet et les habitants.

4. Diversifier les intrants dans les projets de méthanisation :

La multiplication des projets de méthanisation fait naître de nouvelles problématiques, dont celle de la gestion des matières organiques méthanisables utilisées (appelées intrants). Les CIVE restent le principal intrant des projets agricoles en Picardie et permettent d'assurer un approvisionnement continu pour les méthaniseurs. Toutefois, elles soulèvent la question de la gestion de la ressource en eau dans un contexte marqué par les sécheresses. Il est ainsi recommandé d'étoffer la communication vers les agriculteurs, afin de créer plus de synergies entre les propriétaires de ressources, et ainsi diversifier au maximum les intrants envisagés dans les projets de méthanisation.



MONTAGE DE L'ACTION



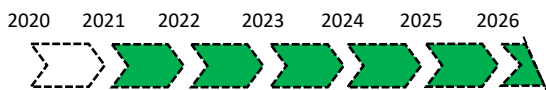
PILOTE

EPCI et Communes

PARTENAIRES

- Agriculteurs et entreprises: propriétaires de ressources
- SEM Energies HdF : financement
- CERDD : dialogue territorial
- GRDF : adaptation du réseau et recensement des projets
- Chambre Agri : identification et accompagnement des agriculteurs

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Problèmes liés à l'épandage des digestats si le tri des déchets verts est mal réalisé
Récupération des données pour identifier correctement les porteurs de projet



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

- Investissement / CAPEX :
6.000.000 € pour une installation de 20 GWh/an, dont 10 à 20 % de fonds propres
- OPEX : Variable selon le montage du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI : 2 jours/mois - animation coordination

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

UE : financement des projets (fonds FEDER)



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de projets de méthanisation réalisés
- Nombre d'acteurs engagés dans un projet de méthanisation
- Part moyenne des CIVE en intrant dans les méthaniseurs [%]
- Nombre de projets ayant fait appel à la démarche de dialogue territorial

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



La loi prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets, par compostage ou méthanisation, avant 2025. Ce dispositif sera justement à articuler avec la possibilité de mettre en œuvre un projet de méthanisation territoriale.



29 Identifier et valoriser les grandes toitures et les friches propices au photovoltaïque



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 300 GWh d'électricité,
- Prix de l'électricité qui favorise les grands projets,
- Fort impact de l'augmentation du coût des énergies sur la facture.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 100 GWh d'électricité renouvelable annuellement (et 33 GWh/an en 2030),
Soit un rythme d'installation moyen de 23.000 m² de panneaux par an.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les **bâtiments industriels** ou **commerciaux** se déploient généralement sur des surfaces importantes et sont constitués de toitures plates plutôt favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il en est de même, dans une moindre mesure, pour les toitures des **bâtiments agricoles** (hangars, bâtiments d'élevage, etc.), les **équipements publics** (salles de sports ou multifonction, établissements scolaires, de santé, etc.), les **logements collectifs publics ou privés**.

Ces surfaces disponibles sont des cibles à favoriser dans le cadre de l'augmentation de la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, d'autant plus qu'elles sont rarement valorisées et qu'elles présentent **les plus intéressantes rentabilités à l'heure actuelle**.

Afin de faciliter l'identification de ces toitures, il est recommandé de **compléter l'état des lieux** des grandes toitures du territoire susceptibles d'accueillir des projets PV, dont une première étape a été réalisée de manière statistique lors de l'étude de planification énergétique.

Cet état des lieux complété pourra être utilisé à des fins de **sensibilisation** ou comme **base de discussion**, par exemple en le transmettant aux porteurs de projets potentiels. Des réunions pourront ainsi être organisées avec des propriétaires de bâtiments identifiés, dans le but d'**amorcer un dialogue** avec eux et de leur apporter un premier niveau d'informations générales ou techniques sur le solaire photovoltaïque. Alors que certains publics se seront déjà renseignés sur le sujet (industriels notamment, ayant déjà étudié la rentabilité d'une installation), la plupart des propriétaires sont plutôt en questionnement sur le PV. Ces temps d'échanges spécifiques seront donc variables selon les publics, de l'intérêt de cette énergie renouvelable à la communication de premiers chiffres clés permettant d'avoir des références, et avant tout pour échapper aux devis surévalués et aux arnaques.

En parallèle du potentiel de couverture des bâtiments par des panneaux intégrés à la toiture ou posés sur des structures inclinées, le solaire PV peut également se déployer sur d'autres espaces faiblement valorisés : les friches (par exemple d'anciens sites économiques en déshérence (industriels ou commerciaux), qui présentent un potentiel très important pour l'implantation de centrales au sol). Cela permet ainsi de donner une deuxième vie (et une valorisation économique territoriale) à des sites parfois pollués, souvent délaissés. Un premier état des lieux des cibles potentielles a déjà été réalisé dans le cadre de l'étude de planification énergétique, dans le but de recenser ces surfaces. Il a été établi à partir de l'inventaire systématique des installations dangereuses et des sites pollués réalisé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), qui alimente ensuite les bases de données BASOS (sites et sols pollués) et BASIAS. Ce premier recensement a vocation à être retravaillé et agrémenté d'analyses de terrain ou d'études de faisabilité, qui pourront permettre d'identifier d'autres fonciers et d'évaluer en détails le potentiel de ces surfaces.

PILOTE

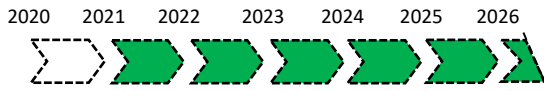
Porteurs de projets publics ou privés

PARTENAIRES

- SE60 : accompagnement des collectivités
- Communes : identification des surfaces mobilisables

- Porteurs de projets : développement des projets
- SEM Energies HdF : développement et financement des projets

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Les toits ne sont pas toujours conçus pour résister à une charge supplémentaire.

ESTIMATION BUDGETAIRE

Panneaux photovoltaïques :

- Investissement/CAPEX : environ 800 à 1.100€/kWc
- OPEX : Variable selon le montage du projet

MOYENS HUMAINS

EPCI et communes :

Travail de terrain pour le recensement des surfaces et la mobilisation des porteurs de projet
env. 2 jour/mois

FINANCEMENT ENVISAGEABLE

INDICATEURS DE SUIVI

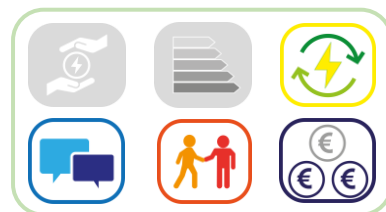
- Nombre de projets photovoltaïques réalisés
- Nombre de projets de centrales photovoltaïques lancés
- Nombre de projets d'ombrières de parking lancés
- Surface de panneaux photovoltaïques installés [m²]
- Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026

Les terrains agricoles n'ont pas été inclus au premier recensement déjà effectué, car leur valorisation en tant de centrales photovoltaïques n'est pas à privilégier.



30 Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine



DESCRIPTION



ENJEUX TERRITORIAUX

- Consommation annuelle de 300 GWh d'électricité,
- Secteur de l'Oise à forts enjeux patrimoniaux (nombreuses zones dans lesquelles une vigilance accrue est de rigueur).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES 2050

- Produire 100 GWh d'électricité renouvelable annuellement (et 33 GWh/an en 2030), Soit un rythme d'installation moyen de 23.000 m² de panneaux par an.

CIBLES



Habitants



Industries



Entreprises



Collectivités



Agriculteurs



Autres : _____

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'un des défis dans la pose de panneaux solaires photovoltaïques en secteur urbain est de réussir à accorder au mieux l'intégration paysagère des panneaux avec le développement durable et les objectifs de production d'électricité renouvelable, d'autant plus dans un département au patrimoine si riche et varié.

Actuellement, les avis de l'ABF sur les projets déposés dans des périmètres spécifiques (monuments historiques, sites inscrits ou classés) sont souvent négatifs (quelle que soit la nature de l'avis, conforme ou simple), sans justification ou proposition de solution alternative. Ceci est particulièrement mal vécu par les élus et les porteurs de projets, qui se sentent systématiquement freinés dans leurs projets EnR.

1. Favoriser le dialogue entre patrimoine et énergies renouvelables :

Pour favoriser une meilleure compréhension mutuelle et la concrétisation de projets photovoltaïques respectueux de leur environnement, il est nécessaire que soit institué un dialogue constructif entre les porteurs de projets, les élus et l'ABF. La construction de ce dialogue pourra être envisagée autour des différents retours d'expérience de projets aboutis qui concilient les impératifs de protection du patrimoine et les projets de développement des Energies Renouvelables.

Le CAUE 60, Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de l'Oise, se positionne déjà comme un interlocuteur privilégié, en lien avec l'ABF d'une part, et en contact direct avec les particuliers (au cours des rendez-vous de conseils) d'autre part. Il peut accompagner les porteurs de projets publics ou privés dans l'intégration paysagère des panneaux envisagés, et ce, au plus tôt de la réflexion, de préférence.

2. Utiliser les documents de planification pour inciter et encadrer l'émergence des projets :

Même si l'intégration au PLU de dispositions encourageant le photovoltaïque ne contraint pas l'ABF dans son avis sur les projets déposés, le développement d'un contexte favorable aux EnR est toujours bénéfique à la filière et à l'atteinte des objectifs du territoire. En outre, le PLU peut également intégrer des règles concernant l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques.



MONTAGE DE L'ACTION



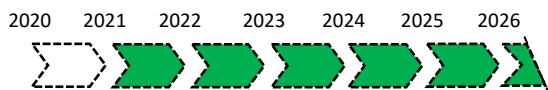
PILOTE

EPCI/Communes

PARTENAIRES

- CAUE : accompagnement des projets
- ABF : respect du cadre et définition de solutions

ECHEANCES



DIFFICULTES IDENTIFIEES

Difficultés à communiquer avec l'ABF.



MOYENS NECESSAIRES



ESTIMATION BUDGETAIRE

Animation

- Supports de communication : <2.000 €/an

MOYENS HUMAINS

- EPCI : Dialogue continu avec l'ABF
- Partenaires : 1 demi-journée/projet

FINANCEMENT ENVISAGEABLE



SUIVI



INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de projets accompagnés par le CAUE

Surface de panneaux posés dans une zone patrimoniale sensible [m²]

Production annuelle des panneaux [GWh]

OBJECTIFS 2026



COMMENTAIRES



6. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'Etude de Planification Energétique ne sont pas réglementairement fixés comme pour l'élaboration du PCAET. Toutefois, cette étape est indispensable pour s'assurer de la mise en œuvre effective des actions envisagées, et plus globalement de la démarche de transition énergétique du territoire.

En outre, le territoire ayant choisi d'intégrer la démarche d'EPE dans son PCAET, le suivi de l'étude présentée ici devient alors obligatoire d'un point de vue réglementaire.

Pour assurer le suivi de l'élaboration de l'EPE, le territoire s'est déjà doté d'un Comité de Pilotage (CoPil) ; cette instance devra être maintenue et éventuellement élargie, afin d'assurer la mise en œuvre des actions envisagées (voir fiche action n°1). Le CoPil devra par ailleurs être suffisamment transversal dans le but de garantir la prise en compte de l'EPE au sein des autres démarches de planification du territoire (PLU, SCoT...).

Les missions du CoPil sont :

- Assurer la bonne mise en œuvre du programme d'actions défini et sa cohérence avec les objectifs stratégiques retenus,
- Valider les méthodologies et les contenus associés à chaque projet découlant des actions du plan d'actions (adéquation avec les objectifs initiaux et les enjeux climat-air-énergie du territoire),
- Informer les instances décisionnelles de la collectivité.

Le CoPil pourra être composé par :

- Des élus du territoire,
- Des acteurs territoriaux dans les champs de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement économique,
- Des partenaires publics : DDT60, DREAL Hauts-de-France, ADEME, région, département, syndicat d'énergie...

Le suivi et l'évaluation représentent des étapes clés dans la mise en œuvre du plan. Ils sont réalisés sur l'ensemble de son cycle de vie et ont pour objectifs de rendre compte de l'avancement de la programmation au regard des objectifs fixés. Ils doivent permettre d'évaluer le déploiement des actions ainsi que leur efficacité.

Le suivi et l'évaluation visent des finalités propres :

SUIVI	EVALUATION
<i>Exercice continu pendant la mise en œuvre</i>	<i>Exercice ponctuel au bout de 3 ans</i>
<ul style="list-style-type: none">- Vise à apporter une vision quantifiée de la progression des actions.- Réalisé sur la base d'indicateurs associés à chacune des actions. Ceux-ci ont été définis lors de la construction des actions et listés dans chacune des fiches du plan.	<ul style="list-style-type: none">- Porte sur l'avancement et la qualité du programme d'actions au regard des objectifs fixés.- Peut intégrer une appréciation des moyens déployés pour la mise en œuvre, afin de s'inscrire dans une démarche itérative.

Objet	Suivi	Evaluation
Déroulement :	Continu	Ponctuel
Fonction :	Mesurer	Apprécier
Objectif :	Rendre compte d'un résultat	Faire évoluer (amélioration continue)
Réalisation :	Services internes	Services internes ou prestataire externe

MISE EN ŒUVRE DU SUIVI

- Chaque porteur d'action réalise le suivi des indicateurs associés à chacune de ses actions ou fournit les informations/données nécessaires au suivi.
- Le chargé de mission EPE assure le suivi de l'ensemble des actions du plan, en agrégeant l'ensemble des données de suivi, afin de rendre compte de son avancement et de sa performance.

L'agrégation des indicateurs est possible et facilitée via l'outil PROSPER® et le tableau de bord fourni.



AGS.07.0		Établir des contrats de réciprocité entre territoires à l'échelle départementale et/ou régionale sur la question alimentaire pour les denrées non productibles dans l'EPCI		2025	Nombre de partenariats inter EPCI engagés	Nombre	0	0	0%
AGS.08.0		Accompagner la restauration scolaire dans l'introduction de produits locaux de proximité		2022	Nombre de communes signataires de la Charte	Nombre	40	18	45%
					Part des produits locaux	%	60	0	0%

Extrait du tableau de bord PROSPER®

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Sigles et abréviations utilisés :

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise en Energie
ADTO : Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
Asso : Associations
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BTP : Bâtiments et Travaux Publics
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CD2E : Centre de Développement des Eco-Entreprises
CD60 : Conseil Départemental de l'Oise
CERDD : Centre de Ressources du Développement Durable
Chambre Agri : Chambre d'Agriculture
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CIVE : Culture Intermédiaire à Vocation Energétique
CMA : Chambre des Métiers de l'Artisanat
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
DSP : Délégation de Service Public
ECS : Eau Chaude Sanitaire
EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EIE : Espace Info Energie
EIT : Ecologie Industrielle Territoriale
EnR : Energie Renouvelable
EnR&R : Energie Renouvelable et de Récupération
EPE : Etude de Planification Energétique
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ETP : Equivalent Temps Plein
FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFB : Fédération Française du Bâtiment
FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
GNV : Gaz Naturel Véhicule
GUH : Guichet Unique de l'Habitat
HdF : Hauts-de-France
IAA : Industrie Agro-Alimentaire
IRVE : Installation de Recharge pour Véhicules Electriques
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

MDE : Maitrise de l'Énergie
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PAT : Programme Alimentaire Territorial
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial
PDA : Plan de Déplacement de l'Administration
PDE : Plan de Déplacement Entreprises
PDIE : Plan de Déplacement inter-Entreprises
PDM : Plan de Déplacement Mobilité
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLU(i) : Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
PNR : Parc Naturel Régional
PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement
PPR : Picardie Pass Rénovation
PTRE : Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'habitat
PV : Photovoltaïque
rev3 : Troisième Révolution Industrielle
SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété
SCoT : Schéma de Cohérence Territorial
SD : Schéma Directeur
SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Énergie
SPEE : Service Public de l'Efficacité Énergétique
STEP : Station d'Épuration
TRI : Temps de Retour sur Investissement
UniLasalle : Institut polytechnique UniLasalle de Beauvais (pôle d'enseignement supérieur)
UTC : Université de Technologie de Compiègne
VAE : Vélo à Assistance Électrique

Termes techniques employés :

Autosolisme : Fait de circuler seul dans une automobile.

Chaleur fatale : Chaleur générée par un procédé industriel et s'échappant dans l'atmosphère, dont la valorisation constitue un objectif essentiel pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Cogénération : Production simultanée d'énergie thermique et d'énergie mécanique dans une même installation.

Décarboner : Limiter ou réduire les émissions de dioxyde de carbone d'un appareil (chauffage, moteur de véhicule...), d'un processus de production, etc.

Énergie grise : L'énergie grise est la quantité d'énergie consommée lors du cycle de vie d'un matériau ou d'un produit : la production, l'extraction, la transformation, la fabrication, le transport, la mise en œuvre, l'entretien et enfin le recyclage, à l'exception notable de l'utilisation.

Modes actifs (ou modes doux) : modes de déplacements utilisant la force musculaire (marché, vélo, trottinette, roller...).

Partenaires institutionnels : partenaires et institutions publics (État, région, département, ADEME, DDT...).

Sobriété énergétique : Selon l'association Negawatt, la sobriété « consiste à interroger nos besoins puis agir à travers les comportements individuels et l'organisation collective sur nos différents usages de l'énergie, pour privilégier les plus utiles, restreindre les plus extravagants et supprimer les plus nuisibles ».

CAPEX : dépenses d'investissement

OPEX : dépenses de fonctionnement

Annexe 2 : Liste des participants aux ateliers de concertation

Atelier 2

Adda LEBTAHI, conseiller EIE à l'ADIL60 ;
Franck DECAVE, responsable HSE à Draka FILECA ;
Jacques PINSSON, maire de Villers-sous-Saint-Leu ;
Jean-Jacques ANTHEAUME, maire d'Abbecourt ;
Jean-Jacques MARGUERAY, chef d'entreprise, Margueray Equipement ;
Jean-Marie CARLHIAN, adjoint au maire à Foulangues ;
Marianne LEMOINE, maire de Morangles ;
Pierre DESLIENS, commune d'Abbecourt, Vice-Président en charge du PCAET ;
Pierre LIOTARD, conseiller EIE aux Ateliers de la Bergerette ;
Richard KASZYNSKI, directeur du CAUE de l'Oise ;

Atelier 3

Adeline GIFFARD, chargée de mission à la ville de Chambly ;
Amélie BRASSIER, DST à la ville de Chambly ;
André MELIQUE, maire de Saint-Sulpice ;
Annie BLANQUET, maire de Foulangues ;
Christian VAN PARYS, maire de Heilles, Vice-Président à la CCT en charge du logement ;
Cristina ALISTAR, architecte conseil au CAUE60 ;
Dany BULTEUX, adjoint au maire de la commune de Montreuil sur Thérain ;
Didier VERHOESTRAETE, agriculteur, membre du réseau Agriopale ;
Eric BRETON, commune de Mello ;
Jacques PINSSON, maire de Villers-sous-Saint-Leu ;
Jean-Marc BLANQUET, agriculteur à Foulangues ;
Jean-Philippe MICHEL, Interlocuteur Territorial à GRDF ;
Julien LAMY, manager de proximité à la SA HLM de l'Oise ;
Martin SIROT, paysagiste au CAUE60 ;
Nicolas PETIT, agriculteur à Uilly-Saint-Georges ;
Philippe COLAS, conseiller info-énergie de l'ADIL de l'Oise ;
Pierre DESLIENS, commune d'Abbecourt, Vice-Président en charge du PCAET ;
Sébastien CHAPELET, directeur de la SEM Energies Hauts-de-France ;
Vincent DEMONCHY, conseiller environnement sécurité à la CCI Oise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20240208-080224-DC-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024
Affichage : 12/02/2024